

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05720 Numéro SIREN : 385 365 713 Nom ou dénomination : GFI INFORMATIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 10002

5

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Comptes sociaux annuels

Cet état est conforme
Comptes
[Signature]
Commissaire principal

5.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

5.1.1. Bilan

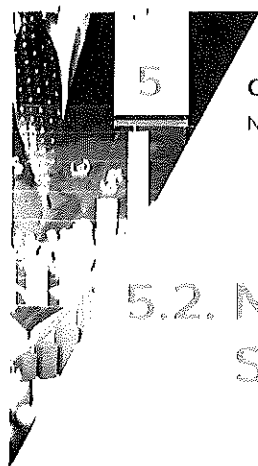
(en milliers d'euros)		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31/12/18 Valeur nette	31/12/17 Valeur nette
Immobilisations incorporelles	note 1	200 608	(48 001)	152 607	117 424
Immobilisations corporelles	note 2	30 916	(16 835)	14 081	13 494
Immobilisations financières	note 3	452 254	(32 505)	419 748	225 857
ACTIF IMMOBILISE		683 778	(97 341)	586 436	356 775
Stock de marchandises		239	(61)	178	185
Avances versées sur commandes en cours		996		996	687
Créances clients et comptes rattachés	note 4	263 840	(1 186)	262 654	236 334
Autres créances	note 5	125 041	(5 868)	119 173	121 171
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		555	-	555	3 942
Charges constatées d'avance	note 6	11 655	-	11 655	12 755
ACTIF CIRCULANT		402 326	(7 115)	395 211	375 074
Charges à répartir sur plusieurs exercices	note 6	4 404	-	4 404	746
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		1 086 104	(104 456)	981 651	732 849

(en milliers d'euros)		31/12/18	31/12/17
Capital		133 141	133 141
Primes d'émission, de fusion, d'apport		71 319	71 319
Réserve légale		10 448	9 243
Report à nouveau		59 911	46 986
Résultat de l'exercice		25 717	24 104
Provisions réglementées		13 670	8 610
CAPITAUX PROPRES	note 7	314 206	293 403
Provisions	note 8	1 592	916
Autres fonds propres		14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES		1 606	930
Emprunt obligataire	note 9	116 248	25 014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	note 9	229 614	125 017
Dettes financières diverses	note 9	54 483	41 282
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		814	762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 10	63 564	75 219
Dettes fiscales et sociales	note 10	160 623	124 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 10	1 710	2 043
Autres dettes	note 10	7 735	8 626
Produits constatés d'avance		35 448	35 769
DETTES		670 239	438 263
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		981 651	732 849

5.1.2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2018	2017
Prestations de services		741 084	683 619
Ventes de marchandises		2 311	660
CHIFFRE D'AFFAIRES	note 11	743 395	684 279
Production immobilisée	note 12	6 223	3 632
Subventions d'exploitation		295	0
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	note 13	10 551	8 206
Autres produits		171	856
PRODUITS D'EXPLOITATION		760 645	696 973
Autres achats et charges externes		(313 322)	(296 995)
Impôts et taxes et versements assimilés		(17 264)	(16 014)
Salaires et traitements		(280 867)	(251 787)
Charges sociales		(125 672)	(111 074)
Dotations aux amortissements et dépréciations	note 14	(9 996)	(7 377)
Autres charges		(423)	(518)
CHARGES D'EXPLOITATION		(642 543)	(603 768)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		11 102	13 205
Produits financiers des participations		11 012	12 645
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		14 311	15
Reprises sur provisions et dépréciations		6 896	9 443
Différences positives de change		16	71
PRODUITS FINANCIERS		32 235	22 174
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(9 486)	(9 444)
Intérêts et autres charges financières		(8 400)	(3 257)
CHARGES FINANCIÈRES		(17 886)	(12 691)
RÉSULTAT FINANCIER	note 15	14 349	9 479
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		27 440	22 684
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		22	54
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 402	4 382
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		3 196	3 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 620	8 275
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(10 624)	(6 883)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(5 116)	(4 474)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(7 651)	(3 731)
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(23 391)	(14 088)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	note 16	(7 171)	(6 114)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	note 17	-	-
Prime de partage des profits		-	-
Impôt sur les bénéfices	note 18	6 048	8 236
RÉSULTAT NET		24 317	24 804

5



COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

5.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

5.2.1 Principaux événements de l'exercice

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Suite à l'offre publique d'acquisition sur Realdolmen NV, Gfi Informatique a acquis au cours de l'exercice la totalité des actions de Realdolmen NV pour un montant total de 195 650 milliers d'euros. Gfi Informatique détient désormais 100 % du capital et des droits de vote.

Gfi Informatique a également acquis des participations dans les sociétés suivantes :

- Le groupe CYNAPSYS acquis le 6 février 2018 via sa filiale Gfi Tunisie ;
- Le groupe GESFOR acquis le 22 février 2018 via sa filiale Gfi Informatica Mexico ;
- La société VALUE PASS acquise le 15 juin 2018 via sa filiale Gfi Maroc ;
- La société VAUBAN acquise le 21 décembre 2018 via sa filiale Impaq Poland ;
- La société N3XT acquise le 21 décembre 2018 via sa filiale Roff France.

Gfi Informatique a par ailleurs procédé à l'acquisition de titres de participation détenus par ses filiales :

- Gfi Informatique a acquis le 3 janvier 2018 100 % du capital de Impaq Poland auprès de Gfi International pour un montant de 7 642 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a augmenté sa participation le 17 avril 2018 dans Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS") pour un montant de 817 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a acquis le 14 septembre 2018 les titres de Gfi Infogen Systems auprès de Gfi Progiciels pour un montant de 4 000 milliers d'euros.

Enfin, en vue de la simplification de l'organigramme en Belgique, Gfi Informatique a cédé le 26 octobre 2018 à Realdolmen NV les titres de ses filiales Gfi Benelux et Gfi NV pour un prix de cession global de 10 877 milliers d'euros.

FINANCEMENT

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, Gfi Informatique a signé le 21 février 2018 un contrat de crédit syndiqué, sous condition du succès de l'OPA sur Realdolmen, prévoyant :

- un emprunt de 200 millions d'euros destiné à financer l'acquisition de Realdolmen ;
- un crédit relais de 110 millions d'euros pour refinancer le crédit syndiqué existant. Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice ;
- un crédit de croissance de 50 millions d'euros amortissable sur 5 ans représentant des nouvelles ressources pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe ; cette ligne a fait l'objet d'un tirage de 14 millions d'euros au cours de l'exercice ;
- un crédit renouvelable de 50 millions d'euros d'une durée de 5 ans pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe.

Gfi Informatique a en outre procédé le 27 juillet 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 90 millions d'euros venant à échéance le 31 juillet 2025. Les obligations portent intérêt au taux de 3.25% l'an.

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINE (TUP)

Dans un but de simplification juridique du groupe en France, les sociétés Gfi Informatique-Production, Gfi Informatique Telecom, Cognitis France et Gfi Infogen Systems ont été dissoutes sans liquidation par transmission universelle de leur patrimoine à la société Gfi Informatique en date du 1er novembre 2018.

Préalablement, la société GARSYS avait été dissoute en date du 31 octobre 2018 par transmission universelle de son patrimoine à la société Gfi Informatique-Production.

Les transmissions universelles de patrimoine ont été effectuées à la valeur comptable.

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux plus-values latentes sur les actifs apportés a été comptabilisé en Fonds de commerce et

fera l'objet d'un test de dépréciation une fois par an (cf 5.2.3).

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds de commerce comptabilisé suite à ces opérations est de 32 983 milliers d'euros et ne nécessite pas de dépréciation.

L'écart positif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux résultats accumulés par l'entité absorbée a été comptabilisé en résultat financier.

Au 31 décembre 2018, le montant inscrit en produit financier s'élève à 14 237 milliers d'euros.

Les conséquences de ces opérations sur les comptes 2018 sont indiquées dans les notes sur le bilan.

RADIATION DE LA COTE

Détenant au 30 juin 2018 96,60 % du capital et droit de vote de Gfi Informatique, Mannai Corporation a annoncé le 26 septembre 2018 son intention de déposer une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (« OPR – RO ») portant sur la totalité des actions de Gfi Informatique non encore détenues, au prix de 10,50 € par action.

Suite à l'avis de conformité de l'Offre par l'AMF, l'Offre a été ouverte le 27 novembre 2018 pendant une période de dix (10) jours de négociation du 29 novembre 2018 au 12 décembre 2018 et ce, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du RG AMF.

Au sortir de l'Offre, les actions Gfi Informatique (à l'exclusion des actions auto-détenues et des actions gratuites) qui n'ont pas été présentées à l'Offre Publique de Retrait ont été, dans le cadre du Retrait Obligatoire, transférées à Mannai Corporation, moyennant une indemnisation de 10,50 euros par action.

À l'issue de ce transfert, les actions Gfi Informatique ont été radiées de la cote d'Euronext Paris le 13 décembre 2018.

5

5.2.2. Événements postérieurs à la clôture

Début 2019, Gfi Informatique a acquis via ses filiales de nouvelles participations :

- 76,43 % de la société française SIS, leader européen des systèmes d'information d'urgence et de traitement de l'alerte à destination de la Sécurité Civile (Sapeurs-Pompiers / SDIS et SAMUs), acquis le 27 février 2019 par Gfi Progiets ;
- 100% de la société péruvienne Hundred, éditeur de logiciels intervenant principalement sur des projets Agile, d'architecture, de conseil mais encore sur des applications mobiles ayant une implantation aussi bien locale qu'à l'étranger pouvant s'appuyer sur des partenaires stratégiques comme Microsoft, Roffi, Viatecla ou encore USDP Unicage, acquise le 21 mars 2019 par Gfi Informatica Mexico SA de CV.

5.2.3. Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements suivants en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

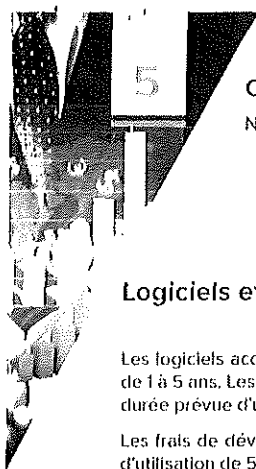
Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normalif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.



Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans. Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basée sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur d'utilité.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de Gfi Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux nominal et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Gfi Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la Société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Gfi Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Gfi Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,05 %.

Les sommes prêtées par Gfi Informatique à ses filiales sont

rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,55 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales de Gfi Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception

des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges. Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

5

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Gfi Informatique procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « dettes financières ».

Autres créances

En présence d'un contrat de cession sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « autres créances ».

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES A RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Gfi Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2018-07 de l'ANC.

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Gfi Informatique est amené à souscrire des instruments dérivés. Gfi Informatique applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soient corrélées. Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

1. Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des

factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée par

contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

4. Ventes de logiciels et de matériels

Pour les ventes de logiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté

lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

5. Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré prorata temporis sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

1. Intégration fiscale

La société Gli Informatique est tête de Groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous-filiales françaises détenues à 100 % au 1^{er} janvier de l'exercice.

Gli Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie

d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Gli Informatique.



2. CIR

Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

5.2.4. Notes sur le bilan

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	101 112	-	-	32 983	134 095
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Frais de développement	4 394	-	-	4 142	8 536
Logiciels	26 140	421	-	5 255	31 816
Immobilisations incorporelles en-cours	4 374	7 888	-	2 698	9 564
Valeur brute	152 617	8 309	-	39 036	200 602
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	9 990	609	-	-	10 599
Frais de développement	1 873	1 042	-	1 648	4 563
Logiciels	16 559	3 153	-	4 085	23 797
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
Amortissements	28 859	4 804	-	5 733	39 396
Fonds de commerce	5 534	858	-	-	6 392
Logiciels	800	1 413	-	-	2 213
Dépréciations	6 334	2 271	-	-	8 605
Valeur nette	117 424	1 236	-	33 303	152 602

L'augmentation du poste Fonds de commerce se ventile de la manière suivante :

Société absorbée	Fonds de commerce
Cognitis France	16 018
Gfi Informatique-Production	9 243
Gfi Inlogen Systems	3 227
Gfi Informatique telecom	4 495
TOTAL	32 983

Les provisions pour dépréciation de logiciels concernent, à hauteur de 1 013 milliers d'euros le logiciel à usage interne Théseus dont la mise au rebut est anticipée suite au changement prévu d'ERP au sein du groupe, et d'autres logiciels acquis à hauteur de 1 200 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent des projets sur des logiciels à usage interne ainsi que des frais de développement (cf. note 12 Production Immobilisée).

Les relations clientèle se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Date Acquisition	Valeur Brute	Dotation 2018	Amort Cumulé	Valeur Nette
Gfi BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	609	8 533	5 561
Gfi IES - Relation Clientèle	01.07.06	1 066	-	1 066	-
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000	-	1 000	-
TOTAL		16 160	609	10 199	5 561

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Matériel de transport	131	-	-	10	141
Instal. techniques, matériel et outillage	17 190	3 170	(1 534)	1 428	20 255
Matériel et mobilier de bureau	4 643	613	(149)	861	5 968
Matériel informatique	3 257	1 680	(1 829)	1 351	4 459
Immobilisations en cours	1 130	-	(433)	(619)	78
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	16	16
VALEURS BRUTES	26 351	5 463	(3 916)	3 047	34 945
Matériel de transport	131	-	-	10	141
Instal. techniques, matériel et outillage	7 691	1 773	(897)	850	9 417
Matériel et mobilier de bureau	2 008	476	(56)	633	3 061
Matériel informatique	3 027	421	(404)	1 173	4 217
Amortissements	12 857	2 670	(1 357)	2 666	16 835
VALEURS NETTES	13 494	2 793	(2 559)	381	18 110

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Titres de participations	157 286	211 120	(2 495)	(31 926)	333 984
Actions propres	1 032	379	(925)	-	486
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	84 181	112 603	(99 425)	-	97 359
Prêts	4 701	1 280	(60)	2 903	8 824
Dépôts	3 847	4 326	(4 407)	-	3 766
Compte de garantie	-	64	-	-	64
Autres créances immobilisées	1 792	801	(1 027)	381	1 947
Valeurs brutes	258 662	330 573	(108 339)	(28 642)	452 254
Titres de participations	13 697	1 963	(2 691)	(327)	12 641
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	13 285	1 655	(900)	-	14 041
Dépréciations	32 806	3 618	(3 591)	(327)	32 505
VALEURS NETTES	225 856	326 955	(104 749)	(28 969)	419 749



COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23.

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation correspondent aux titres acquis suivants :

- titres Realdoimen pour un montant de 195 650 milliers d'euros ;
- titres Impaq Poland pour un montant de 7 642 milliers d'euros ;
- titres Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS") pour un montant de 817 milliers d'euros ;
- titres Addstones repris suite à la TUP de la société COGNITIS France pour un montant de 3 011 milliers d'euros ;
- titres de la société GFI Infogen Systems pour 4 000 milliers d'euros.

La diminution de la valeur brute des titres de participation correspond aux cessions des titres suivants :

- titres Gfi Benelux pour un montant de 235 milliers d'euros ;
- titres Gfi NV pour un montant de 2 260 milliers d'euros.

Les dépréciations de titres de participation, compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2018 (sur la base des prévisions sur 5 ans avec des taux d'actualisation de 9 % et 12%), et de la situation nette comptable des filiales, s'élèvent à 12 641 milliers d'euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Awak'IT, pour 5 649 milliers d'euros ;
- Gfi Informatik Entreprise Solutions pour 4 258 milliers d'euros ;
- Impaq UK pour 1 637 milliers d'euros ;
- Somafor pour 842 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 253 milliers d'euros ;
- Dacrydium Interactive Paris, pour 2 milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 486 milliers d'euros, correspondant à 70 030 titres représentant 0,1 % du capital social. Au cours de l'exercice :

- 47 102 actions ont été acquises au cours moyen de 7,98 euros ;
- 77 000 actions ont été cédées à titre gratuit dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites ;
- 58 897 actions ont été vendues au cours moyen de 7,75 euros.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations s'élèvent à 14 041 milliers d'euros et concernent les comptes courants de :

- Gfi Informatik Holding GmbH pour 12 657 milliers d'euros ;
- Impaq UK pour 230 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 1 153 milliers d'euros.

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

NOTE 4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	31.12.18	31.12.17	31.12.17
Clients hors Groupe	24 283		18 644
Clients Groupe	4 312		10 480
Créances cédées au factor	129 019		121 737
Factures à établir	105 881	105 881	85 559
Créances litigieuses	337		311
Effets à recevoir	6		13
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, BRUT	263 540	305 891	236 734
Dépréciation des créances douteuses	(1 186)		(410)
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NET	262 354	305 891	236 324

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 6 422 milliers d'euros.

NOTE 5 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31.12.18	dont produits à recevoir	31.12.17
Etat et autres collectivités publiques			
Créance de CICE	705		985
Autres Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale	33 666		24 401
Taxe sur la valeur ajoutée	10 300		12 936
Autres impôts	805		465
Contribution s/dividendes à recevoir	0		459
Filiales			
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	320		2 064
Comptes courants débiteurs Groupe	76 972		81 625
Créances liées au personnel	782	595	928
Débiteurs divers	51		453
Avoirs à recevoir	1 440	1 440	161
TOTAL	125 901	2 035	125 476
Dépréciation des autres créances	(5 868)		(3 305)
TOTAL AUTRES CRÉANCES	119 173	2 035	121 171

Les dépréciations des créances concernent le compte courant débiteur groupe de Awak'it pour 5 868 milliers d'euros.

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

1. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au cours de l'exercice, la créance de CICE de Gfi Informatique, afférente à l'exercice 2018 s'élève à 10 347 milliers d'euros et a été cédée sans recours. Conformément aux principes comptables, elle figure en trésorerie pour le montant encaissé.

2. Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur de 5 214 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 10 Dettes d'exploitation et autres).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2016 à 2018, pour un montant de 33 667 milliers d'euros.

NOTE 6 COMPTES DE RÉGULARISATION

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.



CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de la souscription :

- des emprunts obligataires de juin et août 2014
- de l'emprunt syndiqué de juin 2018
- de l'emprunt obligataire de juillet 2018

Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31.12.17	Amort. cumulés 31.12.17	Valeur nette 31.12.17	Augmentation	Amort.	Valeur nette 31.12.18
Frais d'émission emprunt obligataire 2014	320	(205)	115	-	(58)	57
Frais d'émission emprunt 2015	864	(387)	477	-	(477)	-
Frais d'émission emprunt 2017	177	(23)	154	-	(154)	-
Frais d'émission emprunt obligataire 2018	-	-	-	495	(30)	465
Frais d'émission emprunt 410M 2018	-	-	-	4 400	(518)	3 882
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	1 361	(615)	746	4 895	(1 039)	4 602

NOTE 7 CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Avant Affectation au 31.12.2017	Variation	Distribution de dividendes	TUP	Affectation du Résultat 2017	Résultat 2018	AVANT Affectation au 31.12.2018
Capital	133 141	-	-	-	-	-	133 141
Primes d'émission	71 004	-	-	-	-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-	-	-	-	315
Réserve légale	9 243	-	-	-	1 205	-	10 448
Report à nouveau	46 986	-	11	-	12 914	-	59 911
Résultat de l'exercice	24 104	-	(9 985)	-	(14 119)	25 717	25 717
Provisions réglementées	8 610	4 621	-	439	-	-	13 670
TOTAL	293 403	4 621	(9 974)	439	20 000	25 717	314 206

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève ainsi à 133 141 542 euros, composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels développés et destinés à un usage interne ainsi qu'aux frais de développement activés.

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, avait décidé d'attribuer à certains salariés des droits à gratuite d'actions Gfi Informatique.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites. 77 000 actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 25 717 milliers d'euros ;
- constate que le résultat distribuable après affectation de la réserve légale est de 84 342 milliers d'euros ;
- décide d'affecter le résultat distribuable comme suit :
 - 9 986 milliers d'euros aux actionnaires à titre de dividendes
 - 74 356 milliers d'euros au compte report à nouveau »

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des TUP et Rectas.	31/12/18
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	895	235	(212)	(402)	503	1 018
Risques fiscaux et sociaux	21	-	-	-	553	574
TOTAL PROVISIONS	916	235	(212)	(402)	1 056	1 592

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Les provisions pour risques fiscaux et sociaux devenues sans objet ont été reprises au cours de l'exercice.

Des contrôles fiscaux portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017, sont en cours à la clôture. À ce jour, aucun redressement significatif n'a été identifié par l'Administration.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2018 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18	échéances		31.12.17
		- 1 an	1 à 5 ans	
Emprunts obligataires	115 000	25 000	90 000	25 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 248	1 248	-	14
Emprunts obligataires	116 248	26 248	90 000	25 014
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	193 944	30 928	163 016	79 209
Intérêts courus non échus	79	79	-	14
Tirage factor	14 051	14 051	-	16 782
Concours bancaires courants	21 540	21 540	-	29 012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	229 434	66 548	163 016	125 017
Dettes rattachées à des participations Groupe	53 294	-	53 294	40 048
Cautions reçues	1 160	1 160	-	1 152
Intérêts courus à payer	29	29	-	82
Dettes rattachées à des participations	54 454	1 189	53 294	41 282
TOTAL	349 195	94 965	316 210	191 713

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Caractéristiques des emprunts obligataires

Date d'émission	EO 10 m€ EO 15 m€	02.06.2014 05.08.2014
Nombre d'obligations émises		250
Valeur nominale (en euros)		100 000
Prix d'émission (en euros)		100 000
Montant total de l'émission (en euros)		25 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)		3,947%
Date prévue de remboursement		27.12.2019
Date d'émission	EO 90m€	01.08.2018
Nombre d'obligations émises		900
Valeur nominale (en euros)		100 000
Prix d'émission (en euros)		100 000
Montant total de l'émission (en euros)		90 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)		3,25%
Date prévue de remboursement		31.07.2025

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunts auprès du pool bancaire

- L'emprunt syndiqué d'un montant total initial de 94,6 millions d'euros souscrit en octobre 2015 (pour 82,6 millions d'euros) et en juillet 2017 (pour 12 millions d'euros) a été intégralement remboursé le 8 juin 2018.
- Un nouvel emprunt syndiqué d'un montant total de 410 millions d'euros a été souscrit le 8 juin 2018. Il a fait l'objet d'un tirage de 193,9 millions d'euros au 31/12/2018.

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 21 février 2018 auprès du pool d'établissements bancaires ainsi que les emprunts obligataires, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, la Société s'est engagée à respecter certains plafonds d'investissements nets.

Sur la base du bilan et des performances 2018, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication.

NOTE 10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

(en milliers d'euros)

	31.12.18	dont charges à payer	31.12.17
<i>Dettes d'exploitation et autres</i>	<i>1014</i>		<i>762</i>
Fournisseurs	33 670	-	39 932
Factures non parvenues	29 894	29 894	35 287
Dettes fournisseurs	63 564	29 894	75 219
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	261	-	370
Provision congés payés, 13ème mois et ARTT	33 538	33 538	22 869
Provision pour bonus	3 065	3 065	1 833
Autres dettes envers le personnel	1 021	1 021	770
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	31 285	-	20 401
Charges sociales sur provisions congés payés, 13ème mois et ARTT	15 543	15 543	11 245
Charges sociales sur provisions bonus	1 421	1 421	897
Provision Organig	1 475	1 475	1 056
Autres provisions sur charges (taxe apprentissage, taxe sur sur l'effort construction...)	9 537	9 537	7 092
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	57 783	57 783	49 073
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	5 214	-	8 482
Etat, impôts sur les bénéfices	-	-	177
CET	275	275	91
TVTS	205	205	174
Dettes fiscales et sociales	63 275	62 186	57 695
Fournisseurs d'immobilisations	1 256	-	814
Factures non parvenues d'immobilisations	454	454	1 229
Dettes aux immobilisateurs et comptes rattachés	1 710	454	2 043
Avoirs à établir	6 782	6 782	7 708
Créditeurs divers	953	953	918
Autres dettes	1 132	1 132	1 026

L'ensemble des dettes d'exploitation a une échéance inférieure à un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

5.2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 CHIFFRES D'AFFAIRES

5

(en milliers d'euros)	2018	France	Etranger
Ventes de marchandises	2 311	2 205	106
Ventes de services	741 084	725 682	15 401
CHIFFRE D'AFFAIRES	743 395	727 887	15 507
ET	100	92	8

NOTE 12 PRODUCTION IMMOBILISÉE

La production immobilisée s'élève à 6 223 milliers d'euros, dont :

- 2 139 milliers d'euros concernent des frais de développement activés ;
- 4 084 milliers d'euros concernent des immobilisations destinées à un usage interne.

NOTE 13 REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	2018	2017
Reprises dépréciations sur actif circulant	252	117
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	-
Transfert de charges	10 299	8 059
TOTAL	10 551	8 176

Les transferts de charges comprennent principalement les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 3 665 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit en vue d'acquies de nouvelles participations pour un montant de 4 630 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagement pour un montant de 491 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges d'exploitation pour 1 513 milliers d'euros.

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

NOTE 14 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)		2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	note 1	4 804	4 498
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	note 2	2 670	2 459
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	note 6	1 237	255
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 285	165
TOTAL		9 996	7 377

NOTE 15 RÉSULTAT FINANCIER

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Revenus des titres de participation	8 215	10 000
Revenus des comptes courants	2 798	2 645
Produits net sur cessions de VMP	-	-
Gains de change	17	71
Autres produits financiers	14 310	15
Reprises de dépréciations des titres de participation	2 691	9 443
Reprises de provisions pour charges financières	-	-
Reprises de dépréciation sur compte courant et créances rattachées	4 205	-
Reprises pour autres provisions financières	-	-
Produits financiers	22 235	22 174
Intérêts sur emprunts	(6 990)	(2 073)
Intérêts sur compte courant	(399)	(308)
Intérêts bancaires	(493)	(432)
Intérêts d'affacturage	(369)	(342)
Pertes de change	(4)	(36)
Dépréciations des titres de participation	(1 963)	(5 238)
Dépréciations de compte courant et créances rattachées	(7 523)	(4 206)
Autres charges financières	(147)	(66)
Charges financières	(17 926)	(12 701)
RÉSULTAT FINANCIER	4 309	9 473

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

Gfi Informatique a perçu de ses filiales en 2018 un montant de dividendes de 8 215 milliers d'euros détaillé comme suit :

- 4 000 milliers d'euros de GFI Prociels ;
- 500 milliers d'euros de GFI Business Transformation ;
- 500 milliers d'euros de Gifimo ;
- 400 milliers d'euros de GFI NV ;
- 500 milliers d'euros de GFI PSF ;
- 2 315 milliers d'euros de Impaq Poland.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit à hauteur de 14 237 milliers d'euros du boni consécutif à la transmission universelle de patrimoine de la société Gfi Informatique-Production.

DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, COMPTE COURANT GROUPE ET CRÉANCES RATTACHÉES

Les dépréciations des titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 868 milliers d'euros ;
- Somafor pour 842 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 253 milliers d'euros.

Les reprises de provision sur les titres de participation concernent Gfi International à hauteur de 2 456 milliers d'euros et Gfi Benelux pour 235 milliers d'euros.

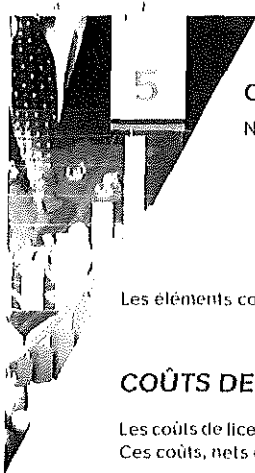
Les dotations pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations sont relatives aux filiales suivantes :

- Awak'it pour 5 868 milliers d'euros ;
- Impaq Uk pour 230 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 1 153 milliers d'euros ;
- Gfi Informatik Holding GmbH pour 272 milliers d'euros.

Enfin, les reprises de provisions pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations concernent Gfi Benelux pour 900 milliers d'euros, Gfi Informatique Telecom pour 422 milliers d'euros, et Awak'it pour 2 883 milliers d'euros.

NOTE 16 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2018	Produits exceptionnels 2018	Charges exceptionnelles 2018
Coûts des licenciements	(3 665)	-	(3 665)
Coût des études et audits d'acquisitions	(4 792)	-	(4 792)
Honoraires et charges diverses sur opérations exceptionnelles	(1 636)	-	(1 636)
Coût des loyers et charges versées sur bureaux vacants	(516)	-	(516)
Coûts des redressements fiscaux	(15)	-	(15)
Autres	22	22	-
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(10 686)	22	(10 664)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	(452)	15	(467)
Cessions d'immobilisations corporelles	(637)	1 518	(2 155)
Cessions d'immobilisations financières	8 374	10 869	(2 495)
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	7 285	12 402	(5 117)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	(4 620)	2 582	(7 202)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	379	614	(235)
Autres dotations et reprises	(213)	-	(213)
Dotations et reprises sur provisions corporatistes	(5 454)	1 196	(7 650)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(7 773)	15 620	(21 054)

**COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes s'élèvent à 3 286 milliers d'euros sur l'exercice 2018.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDITS D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de la stratégie de croissance externe de la société. Ils s'élèvent à 4 792 milliers d'euros.

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES SUR OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Ces coûts correspondent à des honoraires considérés comme non inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ils s'élèvent à 1 636 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restant inoccupés durant l'exercice soit un montant de 516 milliers d'euros.

NOTE 17 PARTICIPATION DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Gfi Informatique et Gfi Progiciels, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La Société ne distribuera pas de participation au titre de l'année 2018 aux salariés de l'UES.

NOTE 18 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 6 048 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	2018
Résultat net comptable	33 488	(7 771)	25 717
- Impôt sur les sociétés	(6 048)	-	(6 048)
Résultat comptable avant impôt et participation	27 440	(7 771)	19 669
Reintégrations	13 443	3 330	16 773
Déductions	(36 516)	(7 647)	(44 163)
Base imposable transférée au Groupe d'intégration fiscale	4 367	(17 088)	(12 721)
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			320
Impôt sur les bénéfices, charge du Groupe d'intégration fiscale			-
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			320
Contribution sur les dividendes versés et autres			177
Carry-back			-
Crédit d'impôt apprentissage			-
Crédit d'impôt famille			-
Crédit d'impôt recherche			5 550
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			6 048

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2018 comprend le résultat des 9 sociétés suivantes :

Gfi Informatique, Gfi Prociels, Gfi Informatique Entreprise Solutions, Gfi Business Transformation, Addstones, Awak'IT, S.C.I. Gifimo, Business Document, Metaware Technologies.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable :

- de 58 461 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère ;
- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, Gfi Informatique a utilisé les pertes fiscales de ses filiales intégrées et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 167	389
Participation à l'effort de construction	-	-
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 167	389

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

5.2.6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2018	2017
Garanties de paiement des loyers	158	158
Garanties sur contrats clients	2 179	425
Garanties sur contrats fournisseurs	41	41
Cautions bancaires	2 173	1 294
Cautions données au profit des filiales	108	114
Sur contrats de location immobilière	34 664	37 779
Sur contrats de location mobilière	5 165	6 201
Engagement sur titres de location immobilière	21 529	4 198
Sur indemnités de départ à la retraite	39 467	26 648
Engagement sur titres de indemnités retraite	39 467	26 648

Garanties données au profit des filiales

Des cautions bancaires ont été données au profit de :

- Gfi Progiciels pour un montant de 29 milliers d'euros ;
- Roff pour un montant de 80 milliers d'euros.

Engagement sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 10,9 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,9 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,7 millions d'euros ;
- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 3,9 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,4 millions d'euros.
- bail du site de Courbevoie conclu en mars 2018 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,3 millions d'euros.

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- à moins d'un an : 2 591 milliers d'euros ;
- à plus d'un an : 2 574 milliers d'euros.

Engagements sur contrats de crédit-bail

Gfi Informatique a repris les engagements résiduels de crédit-bail de la société GARSYS, qui s'élèvent à 287 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2018 par versement auprès d'un organisme

collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2019 pour un montant de 1 682 milliers d'euros.



Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Gfi Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 39 467 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (dont 10 041 milliers d'euros résultant des transmissions universelles de patrimoine réalisées au cours de l'exercice) contre 26 648 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont calculées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément aux normes applicables. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2018 ressortant à 11% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE H/F 2011-2013.

La durée du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,66 % (versus 1,51 % fin 2017).

En terme de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0,25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3%.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sûretés données en garantie

Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit du 9 octobre 2015.

Engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25. Des informations détaillées sont fournies en Note 6 des États financiers consolidés.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter notamment des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés dans la Note 6.4 des États financiers consolidés "Risques de liquidité".

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2018, Gfi Informatique dispose des instruments financiers suivants :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	Couverture au 31.12.2018	(en milliers d'euros)					Juste Valeur
					2019	2020	2021	2022	2023	
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 2 ans	30/06/18	31/03/23	CACIB	13 875	2 250	2 250	2 250	1 125	6 000	(130)
	30/06/18	21/02/23	CAIDF	23 125	3 750	3 750	3 750	1 875	10 000	(112)
	29/06/18	31/03/23	SG	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(93)
	29/06/18	31/03/23	CIC	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(43)
	29/06/18	21/02/23	PALA	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(86)
	30/07/18	31/03/23	ING	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(41)
					92 500	15 000	15 000	15 000	23 000	(504)

L'exposition de Gfi Informatique au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de swap et de Floor sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2018, après prise en compte des instruments de couverture, 68% de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux Intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Gfi Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 20 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au cours des exercices 2018 et 2017 aux membres des organes d'administration et de direction se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2018	896	500	4	213	1 613
2017	836	316	4	224	1 380

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

	2018	2017
Effectif moyen		
Cadres	5 577	5 091
Employés, techniciens, agents de maîtrise	688	507
TOTAL	6 265	5 598

5

NOTE 22 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018
Participations brutes	334 470
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	97 359
Dépréciations des immobilisations financières	32 505
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçus	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	6 124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 476)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	68
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(5 214)
Autres dettes : avoirs à établir	(60)
Comptes courants débiteurs	76 917
Dépréciations des comptes courants débiteurs	(5 868)
Comptes courants créditeurs	(6 785)
Dettes rattachées à des participations	(46 540)
Produits d'exploitation	47 700
Charges d'exploitation	(174 280)
Produits financiers	32 219
Charges financières	(9 885)

NOTE 23 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les filiales de Gfi Informatique SA sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social	N° SIREN
Participations françaises		
Gfi Prociels SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 340 546 993
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 315 930 578
Addstones SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 432 146 504
Gfi Business Transformation SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 790 077 937
Gfi Conseils et Intégrations de Solutions	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 822 269 551
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 350 934 139
Awak'IT (S&I) SAS	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne-Billancourt 412 013 922
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen 808 373 237
Somafor SARL	9, rue Benoît Malon	92150 Suresnes 389 150 137
SL Process	6 B Avenue de l'Europe	78 117 Toussus Le Noble 819 182 387
Dacrydium Interactive Paris	nc	nc
Participations étrangères		
Realdolmen NV	Avenue Vaucamps 42	1654 Hulzingen 0 429.037.235
Grupo Corporativo Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid A-82206400
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2 Parque das Nações	1990-095 Lisboa PT502726890
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates CH-660 0 703 000-2
Gfi PSF SA	13-15 Parc d'activités	L-8308 Capellen B 52 391
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 113 607
Gfi Maroc Offshore	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca 163 083
Impaq UK Limited	9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW 05054175
Impaq Poland	ul. Wolaska 24	02-675 Warszawa 0000008546
Somafor RCI SA	06 II Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan CI-ABJ-1989-B-33816
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra Bloc Folla-AM	2046 El Aouina-Tunis B15111052017

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

(en milliers d'euros)

A.1.034115 (100 % au moins du capital détenu par la société)

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quota part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette

5

Participations françaises

Gfi Progiciels SAS	France	7 978	5 337	100%	22 075	22 075
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	France	347	(1 546)	100%	4 803	545
Addstones SAS	France	200	1 796	100%	3 011	3 011
Gfi Business Transformation SAS	France	2 037	644	100%	2 037	2 037
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	France	125	422	100%	905	905
S.C.I. Gifino	France	1	126	100%	1	1
Avak'IT (S&I) SAS	France	102	(3 942)	100%	5 650	-
Gfi 7 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 8 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 9 SARL	France	1	-	100%	1	1
Somafor SARL	France	8	452	100%	1 321	479
SL Process	France	10	nc	25%	20	20
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	2	-

Participations étrangères

Realdolmen NV	Belgique	31 154	21 724	100%	195 650	195 650
Gfi Portugal- Tecnologias de Informacao, SA	Portugal	1 500	6 169	100%	10 923	10 923
Gfi International	Suisse	30 161	(11 715)	100%	74 599	74 599
Gfi PSF SARL	Luxembourg	1 000	549	100%	921	921
Holding Gfi Informatique Maroc	Maroc	1 656	200	100%	1 895	1 895
Gfi Maroc Offshore	Maroc	36	2 120	100%	36	36
Impaq UK Limited	Royaume-Uni	196	(1 030)	100%	1 638	-
Impaq Poland	Pologne	687	3 939	100%	7 641	7 641
Somafor RCI SA	Côte d'Ivoire	228	(569)	100%	253	-
Gfi Tunisie	Tunisie	0	1	100%	-	-

B- AUTRES PARTICIPATIONS		7 212	19 418	8%	602	602
---------------------------------	--	--------------	---------------	-----------	------------	------------

C- ACTIONS AUTODETENUES					486	486
--------------------------------	--	--	--	--	------------	------------

TOTAL

1 544 476

521 1129

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

Tableau des filiales et des participations

(en milliers d'euros)

A. FILIALES (10 % ou moins du capital détenue par la société)

	Prêts et avances consentis par la société	Provision sur créances	Caution et aval donné par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations françaises						
Gfi Propiciels SAS	66 596	-	29	90 305	2 527	4 000
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	3 903	-	-	10 397	1 138	-
Addstones SAS	5 952	-	-	25 894	325	-
Gfi Business Transformation SAS	365	-	-	10 825	196	500
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	-	-	-	6 729	302	-
S.C.I. Giflino	-	-	-	80	67	500
Awak'IT (S&I) SAS	6 309	(5 868)	-	2 018	(2 457)	-
Gfi 7 SARL	-	-	-	-	-	-
Gfi 8 SARL	-	-	-	-	-	-
Gfi 9 SARL	-	-	-	-	-	-
Somafor SARL	-	-	-	161	20	-
SL Process	45	-	-	13	(24)	0
Dacrydium Interactive Paris	-	nc	-	-	-	-
Participations étrangères						
Realdoimen NV	-	-	-	149 627	21 115	-
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	33 218	-	-	28 486	2 086	-
Gfi International	-	-	-	2 046	(755)	-
Gfi PSF SARL	16 524	-	-	6 268	426	500
Holding Gfi Informatique Maroc	-	-	-	-	11	-
Gfi Maroc Offshore	-	-	-	6 751	503	-
Impaq UK Limited	1 289	(230)	-	986	(4)	-
Impaq Poland	778	-	-	17 821	2 597	2 315
Somafor RCI SA	2 295	(1 153)	-	1 734	(530)	-
Gfi Tunisie	2 794	-	-	126	(49)	-
B- AUTRES PARTICIPATIONS	10 385	-	-	103 283	5 079	-
C- ACTIONS AUTODETENUES						
Total	106 441	(7 250)	29	90 158	12 527	7 815

NOTE 24 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES

Société Mannai Corporation

Ramada Junction

Salwa Road PO Box 76

Doha, Qatar.

5

Les états financiers sont disponibles sur le site :

-> <https://mannai.com/investor-relations/financial-reports>

5.3. AUTRES INFORMATIONS

5.3.1 Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2018	2017	2016	2015	2014
I. MODIFICATION FINANCIÈRE LIQUIDE EXERCICE					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	133 141	133 141	133 141	131 960	108 901
Nombre d'actions émises	66 570 771	66 570 771	66 570 771	65 980 266	54 450 342
Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	-	10 074 417
II. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	743 394	684 278	682 105	576 109	487 628
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	36 458	22 991	10 649	14 648	9 639
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(6 048)	(8 236)	(6 829)	(5 849)	(6 288)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	25 717	24 104	23 191	16 731	16 061
Montant des bénéfices distribués *	9 986	9 975	9 875	9 897	5 445
III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS COURANTES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Résultat avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,64	0,47	0,26	0,31	0,29
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,39	0,36	0,35	0,25	0,29
Dividende *	0,15	0,15	0,15	0,15	0,10
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	6 265	5 598	5 533	4 943	4 452
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	280 867	251 788	246 468	217 179	192 142
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	125 672	111 074	110 864	98 096	86 285

* Soumis à décision de l'assemblée générale

(1) La charge d'impôt négative est un produit lié, notamment, aux effets des intégrations fiscales et du carry-back



COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Autres informations

5.3.2 Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Participations françaises		
Gfi Progiciels SAS	10 466 439	22 075
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	5 925	545
Addstones SAS	15 000	3 011
Gfi Business Transformation SAS	203 700	2 037
Gfi Conseils et Intégrations de Solutions	8 750	905
S.C.A. Gifimo	651	1
Awak'IT (S&I) SAS	10 200	-
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Somafor SARL	500	479
SL Process	240	20
Dacrydium Interactive Paris	2	-
Participations étrangères		
Realdoimen NV	5 207 767	195 650
Grupo Corporativo GFI Informatica S.A.	100 000	602
Gfi Portugal: Tecnologias de Informacao, SA	12 000	10 923
Gfi International	9 428 334	74 599
Gfi PSF Sarl	3 700	920
Holding Gfi Informatique Maroc	185 000	1 895
Gfi Maroc Offshore	4 000	36
Impaq UK Limited	150 000	-
Impaq Poland	6 000	7 642
Somafor RCI SA	15 000	-
Gfi Tunisie	100	1
Actions auto-détenues		
Gfi Informatique	70 030	486

101124

1211029

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

GFI Informatique
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A. au capital de € 2.297.184
632013843 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

GFI Informatique

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société GFI Informatique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GFI Informatique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Chiffre d'affaires

La note « Chiffre d'affaires » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et leur correcte application.

■ Immobilisations incorporelles et financières

Les notes « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations financières » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » de l'annexe des comptes annuels exposent les modalités d'évaluation des fonds de commerce, des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

■ Provisions pour risques et charges

La note « Provisions » de la section « 2.3. Règles et principes comptables » et la note 8 « Provisions pour risques et charges » de la section « 2.4. Notes sur le bilan » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles de comptabilisation des provisions ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à revoir les principes comptables, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude

est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

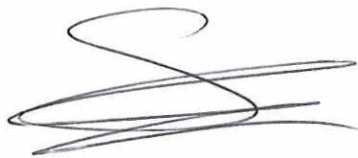
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Samuel Clochard

ERNST & YOUNG et Autres

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a vertical stroke.

Pierre Jouanne

5.1. COMPTES SOCIAUX ANNUELS

5.1.1. Bilan

(en milliers d'euros)		Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.18 Valeurs nettes	31.12.17 Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	note 1	200 608	(48 001)	152 607	117 424
Immobilisations corporelles	note 2	30 916	(16 835)	14 081	13 494
Immobilisations financières	note 3	452 254	(32 505)	419 748	225 857
ACTIF IMMOBILISE		683 778	(97 341)	586 436	356 775
Stock de marchandises		239	(61)	178	185
Avances versées sur commandes en cours		996		996	687
Créances clients et comptes rattachés	note 4	263 840	(1 186)	262 654	236 334
Autres créances	note 5	125 041	(5 868)	119 173	121 171
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		555	-	555	3 942
Charges constatées d'avance	note 6	11 655	-	11 655	12 755
ACTIF CIRCULANT		402 326	(7 115)	395 211	375 074
Charges à répartir sur plusieurs exercices	note 6	4 404	-	4 404	746
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		1 090 508	(104 456)	986 051	732 595

(en milliers d'euros)		31.12.18	31.12.17
Capital		133 141	133 141
Primes d'émission, de fusion, d'apport		71 319	71 319
Réserve légale		10 448	9 243
Report à nouveau		59 911	46 986
Résultat de l'exercice		25 717	24 104
Provisions réglementées		13 670	8 610
CAPITAUX PROPRES	note 7	314 206	293 403
Provisions	note 8	1 592	916
Autres fonds propres		14	14
PROVISIONS ET AUTRES FONDS PROPRES		1 606	930
Emprunt obligataire	note 9	116 248	25 014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	note 9	229 614	125 017
Dettes financières diverses	note 9	54 483	41 282
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		814	762
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	note 10	63 564	75 219
Dettes fiscales et sociales	note 10	160 623	124 530
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	note 10	1 710	2 043
Autres dettes	note 10	7 735	8 626
Produits constatés d'avance		35 448	35 769
DETTES		670 239	438 263
Ecart de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		986 051	732 595

5.1.2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)		2018	2017
Prestations de services		741 084	683 619
Ventes de marchandises		2 311	660
CHIFFRE D'AFFAIRES	note 11	743 395	684 279
Production immobilisée	note 12	6 223	3 632
Subventions d'exploitation		295	0
Reprises de dépréciations et provisions et transferts de charges	note 13	10 551	8 206
Autres produits		171	856
PRODUITS D'EXPLOITATION		760 635	696 973
Autres achats et charges externes		(313 322)	(296 995)
Impôts et taxes et versements assimilés		(17 264)	(16 014)
Salaires et traitements		(280 867)	(251 787)
Charges sociales		(125 672)	(111 074)
Dotations aux amortissements et dépréciations	note 14	(9 996)	(7 377)
Autres charges		(423)	(518)
CHARGES D'EXPLOITATION		(747 544)	(683 765)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 091	13 208
Produits financiers des participations		11 012	12 645
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		14 311	15
Reprises sur provisions et dépréciations		6 896	9 443
Différences positives de change		16	71
PRODUITS FINANCIERS		32 235	22 174
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(9 486)	(9 444)
Intérêts et autres charges financières		(8 400)	(3 257)
CHARGES FINANCIÈRES		(17 886)	(12 701)
RESULTAT FINANCIER	note 15	14 349	9 473
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		27 440	22 681
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		22	54
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 402	4 382
Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges		3 196	3 839
PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 620	8 275
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(10 624)	(6 883)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(5 116)	(4 474)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(7 651)	(3 731)
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(23 391)	(15 088)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	note 16	(7 771)	(6 813)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	note 17	-	-
Prime de partage des profits		-	-
Impôt sur les bénéfices	note 18	6 048	8 236
RESULTAT NET		25 717	24 104

5.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX ANNUELS

5.2.1 Principaux événements de l'exercice

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Suite à l'offre publique d'acquisition sur Realdolmen NV, Gfi Informatique a acquis au cours de l'exercice la totalité des actions de Realdolmen NV pour un montant total de 195 650 milliers d'euros. Gfi Informatique détient désormais 100 % du capital et des droits de vote.

Gfi Informatique a également acquis des participations dans les sociétés suivantes :

- Le groupe CYNAPSYS acquis le 6 février 2018 via sa filiale GFI Tunisie ;
- Le groupe GESFOR acquis le 22 février 2018 via sa filiale Gfi Informatica Mexico ;
- La société VALUE PASS acquise le 15 juin 2018 via sa filiale Gfi Maroc ;
- La société VAUBAN acquise le 21 décembre 2018 via sa filiale Impaq Poland ;
- La société N3XT acquise le 21 décembre 2018 via sa filiale Roff France.

Gfi Informatique a par ailleurs procédé à l'acquisition de titres de participation détenus par ses filiales :

- Gfi Informatique a acquis le 3 janvier 2018 100 % du capital de Impaq Poland auprès de GFI International pour un montant de 7 642 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a augmenté sa participation le 17 avril 2018 dans Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS") pour un montant de 817 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique a acquis le 14 septembre 2018 les titres de GFI Infogen Systems auprès de GFI Progiciels pour un montant de 4 000 milliers d'euros.

Enfin, en vue de la simplification de l'organigramme en Belgique, GFI Informatique a cédé le 26 octobre 2018 à Realdolmen NV les titres de ses filiales Gfi Benelux et Gfi NV pour un prix de cession global de 10 877 milliers d'euros.

FINANCEMENT

Dans le contexte de l'offre publique d'acquisition amicale sur Realdolmen, Gfi Informatique a signé le 21 février 2018 un contrat de crédit syndiqué, sous condition du succès de l'OPA sur Realdolmen, prévoyant :

- un emprunt de 200 millions d'euros destiné à financer l'acquisition de Realdolmen ;
- un crédit relais de 110 millions d'euros pour refinancer le crédit syndiqué existant. Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice ;
- un crédit de croissance de 50 millions d'euros amortissable sur 5 ans représentant des nouvelles ressources pour financer les acquisitions et les investissements du Groupe ; cette ligne a fait l'objet d'un tirage de 14 millions d'euros au cours de l'exercice ;
- un crédit renouvelable de 50 millions d'euros d'une durée de 5 ans pour financer les besoins en fonds de roulement du Groupe.

Gfi Informatique a en outre procédé le 27 juillet 2018 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 90 millions d'euros venant à échéance le 31 juillet 2025. Les obligations portent intérêt au taux de 3.25% l'an.

TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINE (TUP)

Dans un but de simplification juridique du groupe en France, les sociétés GFI Informatique-Production, GFI Informatique Telecom, Cognitis France et GFI Infogen Systems ont été dissoutes sans liquidation par transmission universelle de leur patrimoine à la société GFI Informatique en date du 1er novembre 2018.

Préalablement, la société GARSYS avait été dissoute en date du 31 octobre 2018 par transmission universelle de son patrimoine à la société GFI Informatique-Production.

Les Transmissions universelles de patrimoine ont été effectuées à la valeur comptable.

L'écart négatif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux plus-values latentes sur les actifs apportés a été comptabilisé en Fonds de commerce et

fera l'objet d'un test de dépréciation une fois par an (cf 5.2.3).

Au 31 décembre 2018, le montant des fonds de commerce comptabilisé suite à ces opérations est de 32 983 milliers d'euros et ne nécessite pas de dépréciation.

L'écart positif constaté entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable de la participation correspondant aux résultats accumulés par l'entité absorbée a été comptabilisé en résultat financier.

Au 31 décembre 2018, le montant inscrit en produit financier s'élève à 14 237 milliers d'euros.

Les conséquences de ces opérations sur les comptes 2018 sont indiquées dans les notes sur le bilan.

RADIATION DE LA COTE

Détenant au 30 juin 2018 96,60 % du capital et droit de vote de Gfi Informatique, Mannai Corporation a annoncé le 26 septembre 2018 son intention de déposer une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire (« OPR – RO ») portant sur la totalité des actions de Gfi Informatique non encore détenues, au prix de 10,50 € par action.

Suite à l'avis de conformité de l'Offre par l'AMF, l'Offre a été ouverte le 27 novembre 2018 pendant une période de dix (10) jours de négociation du 29 novembre 2018 au 12 décembre 2018 et ce, conformément aux dispositions de l'article 236-7 du RG AMF.

Au sortir de l'Offre, les actions Gfi Informatique (à l'exclusion des actions auto-détenues et des actions gratuites) qui n'ont pas été présentées à l'Offre Publique de Retrait ont été, dans le cadre du Retrait Obligatoire, transférées à Mannai Corporation, moyennant une indemnisation de 10,50 euros par action.

À l'issue de ce transfert, les actions Gfi Informatique ont été radiées de la cote d'Euronext Paris le 13 décembre 2018.

5.2.2. Événements postérieurs à la clôture

Début 2019, Gfi Informatique a acquis via ses filiales de nouvelles participations :

- 76,43 % de la société française SIS, leader européen des systèmes d'information d'urgence et de traitement de l'alerte à destination de la Sécurité Civile (Sapeurs-Pompiers / SDIS et SAMUs), acquis le 27 février 2019 par Gfi Progiels ;
- 100% de la société péruvienne Hundred, éditeur de logiciels intervenant principalement sur des projets Agile, d'architecture, de conseil mais encore sur des applications mobiles ayant une implantation aussi bien locale qu'à l'étranger pouvant s'appuyer sur des partenaires stratégiques comme Microsoft, Roff, Viatecla ou encore USDP Unicage, acquise le 21 mars 2019 par Gfi Informatica Mexico SA de CV.

5.2.3. Règles et principes comptables

PRÉAMBULE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux méthodes admises en France. Les comptes ont été arrêtés suivant les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologuées par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatifs au Plan Comptable Général et aux règlements suivants en vigueur ainsi qu'en fonction des normes spécifiques de la profession.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commerciaux

Les fonds de commerce ont une durée de vie illimitée et font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur au bilan.

La quote-part des fonds de commerce liée à la clientèle est amortie sur 5 ans linéairement.

Logiciels et Frais de développement

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur le mode linéaire, en fonction de leur durée prévisible d'utilisation de 1 à 5 ans. Les logiciels créés à usage interne sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 à 10 ans.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur le mode linéaire, à compter de la mise en service, sur la durée prévue d'utilisation de 5 ans.

L'évaluation de la valeur des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue. La réalisation de performances sensiblement inférieures aux budgets ayant servi de base dans le cadre des évaluations précédemment réalisées, est considérée comme un indice de perte de valeur.

En particulier, la valeur au bilan des frais de développement activés est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF), basée sur les budgets d'exploitation pour l'exercice à venir et des prévisions de chiffres d'affaires pour les quatre années suivantes. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan est supérieure à la valeur d'utilité.

Il est constaté un amortissement dérogatoire pour le montant des dépenses portées à l'actif tant sur les logiciels créés à usage interne que sur les frais de développement activés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

- Matériel informatique : 1 à 5 ans ;
- Matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau/autres : 5 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les frais liés à ces acquisitions sont enregistrés en charges exceptionnelles.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte, notamment, de la quote-part de Gfi Informatique dans les capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions à objectifs multiples sont considérées comme des titres immobilisés. Lorsque leur valeur d'acquisition est inférieure à la moyenne des cours du dernier mois, une dépréciation est enregistrée correspondant à la différence entre le cours historique et la moyenne des cours du mois.

Créances rattachées à des participations

Dans le cadre de la gestion de leur trésorerie, Gfi Informatique et ses filiales ont des intérêts financiers communs. Une optimisation de la gestion de leurs flux et de leurs besoins et excédents de trésorerie est réalisée par la Société mère. Ces opérations sont réglementées par les conventions de trésorerie signées entre Gfi Informatique et ses filiales.

Les sommes mises à la disposition de Gfi Informatique par ses filiales sont rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,05 %.

Les sommes prêtées par Gfi Informatique à ses filiales sont

rémunérées sur la base de la moyenne trimestrielle Euribor 3 mois + 1,55 %.

Cette règle de calcul des intérêts sur comptes courants a pour objectif de se rapprocher de la réalité économique des taux d'intérêt pratiqués par les banques et les établissements de crédit.

La décision de déprécier les comptes courants et créances rattachées à des filiales de Gfi Informatique, est effectuée en tenant compte notamment des capitaux propres de ces sociétés et des perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés de ces sociétés.

ACTIF CIRCULANT

Clients et comptes rattachés

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS

Les créances dont l'échéance est dépassée depuis plus de 12 mois font l'objet d'une analyse au cas par cas et d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement, le cas échéant, à l'exception

des créances garanties par la société Euler Hermes Sfac et des créances sur les administrations qui ne font pas l'objet de litiges. Les créances faisant l'objet de litiges sont dépréciées au cas par cas.

AFFACTURAGE DES CRÉANCES CLIENTS

Gfi Informatique procède à l'affacturage de la majeure partie de ses créances clients auprès de BNP Paribas Factor. Une assurance couvre partiellement le risque de non-paiement.

Les créances clients faisant l'objet d'un tirage sont maintenues dans le poste « clients ». En contrepartie du tirage est constatée une dette dans le poste « dettes financières ».

En présence d'un contrat d'affacturage sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « clients ».

Autres créances

En présence d'un contrat de cession sans recours, les créances pour lesquelles la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée ne sont pas maintenues dans le poste « autres créances ».

CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un crédit d'impôt sur les sociétés accordé par l'administration fiscale. Le CICE est calculé sur la base d'un pourcentage des salaires bruts inférieurs à une limite définie. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel dans le compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. L'évaluation est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture de l'exercice.

CHARGES A RÉPARTIR

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et repris sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur au 31 décembre. Les pertes de change latentes dégagées à cette occasion sont provisionnées.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui peuvent être évalués de manière fiable.

Gfi Informatique ne provisionne pas ses engagements relatifs aux avantages du personnel à long terme. Les engagements de retraite figurent en engagements hors bilan, ils sont évalués conformément aux dispositions de la recommandation n° 2018-07 de l'ANC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de sa gestion du risque de taux et de change, Gfi Informatique est amené à souscrire des instruments dérivés. Gfi Informatique applique un traitement comptable de couverture conformément à l'article 372-2 du PCG. Pour être qualifié de couverture, il est notamment nécessaire que les instruments dérivés aient pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert et que les variations de valeur de l'élément couvert et l'instrument dérivé soient corrélées. Les écarts de taux dégagés sur ces instruments financiers sont comptabilisés en résultat financier.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

1. Assistance technique, conseil et intégration de systèmes en régie

Le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Des

factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Prestations faisant l'objet d'un forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par

contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

3. Intégration de systèmes associée à des ventes de matériels

La part de revenu relative aux matériels est enregistrée lorsque le transfert des risques et avantages est effectué. Ce transfert a généralement lieu à la livraison, sauf dans les cas où les projets présentent un degré de complexité inhabituel et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Dans ce cas, le projet est considéré dans son ensemble et le revenu est enregistré à l'avancement.

La part de revenu relative aux prestations de services est enregistrée à l'avancement sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir.

4. Ventes de progiciels et de matériels

Pour les ventes de progiciels et de matériels réalisées indépendamment de toute prestation de service, le chiffre d'affaires est constaté

lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu à la livraison.

5. Maintenance

Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est enregistré prorata temporis sur la durée du contrat.

IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

L'impôt est calculé au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

1. Intégration fiscale

La société Gfi Informatique est tête de Groupe d'un périmètre d'intégration fiscale. Celui-ci comprend l'ensemble des filiales et sous-filiales françaises détenues à 100 % au 1er janvier de l'exercice.

Gfi Informatique constate en résultat la charge d'impôt correspondant au résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale. L'économie

d'impôt réalisée grâce aux déficits des sociétés intégrées n'est pas restituée par Gfi Informatique.

5

2. CIR

Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en produit d'impôt.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments, qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société.

5.2.4. Notes sur le bilan

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	101 112	-	-	32 983	134 095
Relations Clientèle	16 160	-	-	-	16 160
Frais de développement	4 394	-	-	4 142	8 536
Logiciels	26 140	421	-	5 255	31 816
Immobilisations incorporelles en-cours	4 374	7 888	-	2 698	9 564
Valeurs brutes	152 617	8 309	-	39 682	200 608
Frais d'établissement	437	-	-	-	437
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Relations Clientèle	9 990	609	-	-	10 599
Frais de développement	1 873	1 042	-	1 648	4 563
Logiciels	16 559	3 153	-	4 085	23 797
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-	-
Amortissements	28 859	4 804	-	5 733	39 396
Fonds de commerce	5 534	858	-	-	6 392
Logiciels	800	1 413	-	-	2 213
Dépréciations	6 334	2 271	-	-	8 605
Valeurs nettes	117 424	1 234	-	33 949	152 607

L'augmentation du poste Fonds de commerce se ventile de la manière suivante :

	Fonds de commerce
Société absorbée	
Cognitis France	16 018
Gfi Informatique-Production	9 243
Gfi Infogen Systems	3 227
Gfi Informatique telecom	4 495
TOTAL	32 983

Les provisions pour dépréciation de logiciels concernent, à hauteur de 1 013 milliers d'euros le logiciel à usage interne Théseus dont la mise au rebut est anticipée suite au changement prévu d'ERP au sein du groupe, et d'autres logiciels acquis à hauteur de 1 200 milliers d'euros.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent des projets sur des logiciels à usage interne ainsi que des frais de développement (cf. note 12 Production immobilisée).

Les relations clientèle se décomposent de la manière suivante :

			31.12.2018		
(en milliers d'euros)	Date Acquisition	Valeur Brute	Dotation 2018	Amort Cumulé	Valeur Nette
Gfi BUS - Relation Clientèle	01.10.15	14 094	609	8 533	5 561
Gfi IES - Relation Clientèle	01.07.06	1 066	-	1 066	-
Euvoxa - Relation Clientèle	01.01.09	1 000	-	1 000	-
TOTAL		16 160	609	10 599	5 561

NOTE 2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Matériel de transport	131	-	-	10	141
Instal. techniques, matériel et outillage	17 190	3 170	(1 534)	1 428	20 255
Matériel et mobilier de bureau	4 643	613	(149)	861	5 968
Matériel informatique	3 257	1 680	(1 829)	1 351	4 459
Immobilisations en cours	1 130		(433)	(619)	78
Autres immobilisations corporelles	-			16	16
VALEURS BRUTES	26 351	5 463	(3 945)	3 047	30 916
Matériel de transport	131	-	-	10	141
Instal. techniques, matériel et outillage	7 691	1 773	(897)	850	9 417
Matériel et mobilier de bureau	2 008	476	(56)	633	3 061
Matériel informatique	3 027	421	(404)	1 173	4 217
Amortissements	12 857	2 670	(1 357)	2 666	16 835
VALEURS NETTES	13 494	2 793	(2 588)	381	14 081

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Augmentations	Diminutions	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Titres de participations	157 286	211 120	(2 495)	(31 926)	333 984
Actions propres	1 032	379	(925)	-	486
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	84 181	112 603	(99 425)	-	97 359
Prêts	4 701	1 280	(60)	2 903	8 824
Dépôts	3 847	4 326	(4 407)	-	3 766
Compte de garantie	-	64			64
Autres créances immobilisées	1 792	801	(1 027)	381	1 947
Valeurs brutes	258 662	330 573	(108 339)	(28 642)	452 254
Titres de participations	13 697	1 963	(2 691)	(327)	12 641
Versement d'apport non capitalisé	5 823	-	-	-	5 823
Créances rattachées à des participations	13 285	1 655	(900)	-	14 041
Dépréciations	32 805	3 618	(3 591)	(327)	32 505
VALEURS NETTES	225 857	326 955	(104 748)	(28 315)	419 748

TITRES DE PARTICIPATIONS

Les participations sont détaillées dans le tableau des filiales et participations figurant en note 23.

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation correspondent aux titres acquis suivants :

- titres Realdolmen pour un montant de 195 650 milliers d'euros ;
- titres Impaq Poland pour un montant de 7 642 milliers d'euros ;
- titres Gfi Conseil et Intégration de Solutions ("CIS") pour un montant de 817 milliers d'euros ;
- titres Addstones repris suite à la TUP de la société COGNITIS France pour un montant de 3 011 milliers d'euros ;
- titres de la société GFI Infogen Systems pour 4 000 milliers d'euros.

La diminution de la valeur brute des titres de participation correspond aux cessions des titres suivants :

- titres Gfi Benelux pour un montant de 235 milliers d'euros ;
- titres Gfi NV pour un montant de 2 260 milliers d'euros.

Les dépréciations de titres de participation, compte tenu des valeurs d'inventaire déterminées au 31 décembre 2018 (sur la base des prévisions sur 5 ans avec des taux d'actualisation de 9 % et 12%), et de la situation nette comptable des filiales, s'élèvent à 12 641 milliers d'euros. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Awak'IT, pour 5 649 milliers d'euros ;
- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 4 258 milliers d'euros ;
- Impaq UK pour 1 637 milliers d'euros ;
- Somafor pour 842 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 253 milliers d'euros ;
- Dacrydium Interactive Paris, pour 2 milliers d'euros.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres s'élèvent à 486 milliers d'euros, correspondant à 70 030 titres représentant 0,1 % du capital social. Au cours de l'exercice :

- 47 102 actions ont été acquises au cours moyen de 7,98 euros ;
- 77 000 actions ont été cédées à titre gratuit dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites ;
- 58 897 actions ont été vendues au cours moyen de 7,75 euros.

VERSEMENT D'APPORT NON CAPITALISÉ

Le versement d'apport non capitalisé correspond à un versement en « quasi capital » de 5 823 milliers d'euros au profit de la filiale allemande Gfi Informatik Holding GmbH. Ce montant est totalement déprécié.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent aux comptes courants des filiales, dans le cadre des conventions de trésorerie du Groupe.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations s'élèvent à 14 041 milliers d'euros et concernent les comptes courants de :

- Gfi Informatik Holding GmbH pour 12 657 milliers d'euros ;
- Impaq UK pour 230 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 1 153 milliers d'euros.

NOTE 4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	31.12.18	dont produits à recevoir	31.12.17
Clients hors Groupe	24 283		18 644
Clients Groupe	4 312		10 480
Créances cédées au factor	129 019		121 737
Factures à établir	105 881	105 881	85 559
Créances litigieuses	337		311
Effets à recevoir	6		13
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, BRUT	263 840	105 881	236 744
Dépréciation des créances douteuses	(1 186)		(410)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NET	262 654	105 883	236 334

L'ensemble des créances clients et comptes rattachés présente des échéances inférieures à un an.

Les créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours représentent un montant TTC de 6 422 milliers d'euros.

5

NOTE 5 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31.12.18	dont produits à recevoir	31.12.17
Etat et autres collectivités publiques			
Créance de CICE	705		985
Autres Crédits d'impôts du groupe d'intégration fiscale	33 666		24 401
Taxe sur la valeur ajoutée	10 300		12 936
Autres impôts	805		465
Contribution s/dividendes à recevoir	0		459
Filiales			
Filiales intégrées fiscalement, Impôt sur les bénéfices	320		2 064
Comptes courants débiteurs Groupe	76 972		81 625
Créances liées au personnel	782	595	928
Débiteurs divers	51		453
Avoirs à recevoir	1 440	1 440	161
TOTAL	125 041	2 035	124 476
Dépréciation des autres créances	(5 868)		(3 305)
TOTAL AUTRES CRÉANCES	119 173	2 035	121 171

Les dépréciations des créances concernent le compte courant débiteur groupe de Awak'it pour 5 868 milliers d'euros.

CRÉDITS D'IMPÔT DU GROUPE D'INTÉGRATION FISCALE

1. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au cours de l'exercice, la créance de CICE de Gfi Informatique, afférente à l'exercice 2018 s'élève à 10 347 milliers d'euros et a été cédée sans recours. Conformément aux principes comptables, elle figure en trésorerie pour le montant encaissé.

2. Crédit d'impôt recherche

Les crédits d'impôt recherche comprennent la part portée par la Société pour le compte de ses filiales intégrées fiscalement, à hauteur de 5 214 milliers d'euros. La contrepartie est présentée au passif en « Dettes fiscales » pour le même montant (cf. note 10 Dettes d'exploitation et autres).

ÉCHÉANCES

Les autres créances ont toutes une échéance inférieure à un an, à l'exception des créances de CIR afférentes aux exercices 2016 à 2018, pour un montant de 33 667 milliers d'euros.

NOTE 6 COMPTES DE RÉGULARISATION

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

5

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les charges à répartir sur plusieurs exercices correspondent aux frais engagés lors de la souscription :

- des emprunts obligataires de juin et août 2014
- de l'emprunt syndiqué de juin 2018
- de l'emprunt obligataire de juillet 2018

Ces frais sont amortis sur la durée de vie respective de ces emprunts.

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31.12.17	Amort. cumulés 31.12.17	Valeur nette 31.12.17	Augmentation	Amort.	Valeur nette 31.12.18
Frais d'émission emprunt obligataire 2014	320	(205)	115	-	(58)	57
Frais d'émission emprunt 2015	864	(387)	477	-	(477)	-
Frais d'émission emprunt 2017	177	(23)	154		(154)	-
Frais d'émission emprunt obligataire 2018				495	(30)	465
Frais d'émission emprunt 410M 2018				4 400	(518)	3 882
TOTAL DES CHARGES À RÉPARTIR	1 361	(615)	746	4 895	(1 237)	4 404

NOTE 7 CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Avant Affectation au 31.12.2017	Variation	Distribution de dividendes	TUP	Affectation du Résultat 2017	Résultat 2018	Avant Affectation au 31.12.2018
Capital	133 141	-	-		-	-	133 141
Primes d'émission	71 004	-	-		-	-	71 004
Primes de fusion	315	-	-		-	-	315
Réserve légale	9 243	-	-		1 205	-	10 448
Report à nouveau	46 986	-	11		12 914	-	59 911
Résultat de l'exercice	24 104	-	(9 985)		(14 119)	25 717	25 717
Provisions réglementées	8 610	4 621	-	439		-	13 670
TOTAL	293 403	4 621	(9 974)	439	-	25 717	314 206

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève ainsi à 133 141 542 euros, composé de 66 570 771 actions de 2 euros de valeur nominale. Ces actions sont toutes de même catégorie. Les actions propres ne donnent pas lieu au versement de dividendes.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires cumulés constatés sur les logiciels développés et destinés à un usage interne ainsi qu'aux frais de développement activés.

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Droits à l'attribution d'actions gratuites : plan du 21 janvier 2016

Le Conseil d'administration, en date du 21 janvier 2016, avait décidé d'attribuer à certains salariés des droits à gratuite d'actions Gfi Informatique.

Le Conseil d'Administration du 21 février 2018, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a autorisé l'attribution définitive de 77 500 actions gratuites. 77 000 actions ont été attribuées par prélèvement sur les actions existantes issues du programme de rachat.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2018 envisagée est la suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires :

- constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 25 717 milliers d'euros ;
- constate que le résultat distribuable après affectation de la réserve légale est de 84 342 milliers d'euros ;
- décide d'affecter le résultat distribuable comme suit :
 - 9 986 milliers d'euros aux actionnaires à titre de dividendes
 - 74 356 milliers d'euros au compte report à nouveau »

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VARIATIONS DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31.12.17	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des TUP et Reclas.	31.12.18
Litiges prud'homaux et divers risques salariaux	895	235	(212)	(402)	503	1 018
Risques fiscaux et sociaux	21	-			553	574
TOTAL PROVISIONS	916	235	(212)	(402)	1 056	1 592

Les dotations et reprises aux provisions pour risques sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Les provisions pour risques fiscaux et sociaux devenues sans objet ont été reprises au cours de l'exercice.

Des contrôles fiscaux portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017, sont en cours à la clôture. À ce jour, aucun redressement significatif n'a été identifié par l'Administration.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des emprunts et dettes au 31 décembre 2018 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.18	échéances		31.12.17
		- 1 an	1 à 5 ans	
Emprunts obligataires	115 000	25 000	90 000	25 000
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 248	1 248		14
Emprunts obligataires	116 248	26 248	90 000	25 014
Emprunts moyen terme auprès des établissements de crédit	193 944	30 928	163 016	79 209
Intérêts courus non échus	79	79	-	14
Tirage factor	14 051	14 051	-	16 782
Concours bancaires courants	21 540	21 540	-	29 012
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	229 614	66 598	163 016	125 017
Dettes rattachées à des participations Groupe	53 294	-	53 294	40 048
Caution reçue	1 160	1 160	-	1 152
Intérêts courus à payer	29	29	-	82
Dettes rattachées à des participations	54 483	1 189	53 294	41 282
TOTAL	400 345	94 035	306 310	191 313

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Caractéristiques des emprunts obligataires		
Date d'émission	EO 10 m€ EO 15 m€	02.06.2014 05.08.2014
Nombre d'obligations émises		250
Valeur nominale (en euros)		100 000
Prix d'émission (en euros)		100 000
Montant total de l'émission (en euros)		25 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)		3,947%
Date prévue de remboursement		27.12.2019
Date d'émission	EO 90m€	01.08.2018
Nombre d'obligations émises		900
Valeur nominale (en euros)		100 000
Prix d'émission (en euros)		100 000
Montant total de l'émission (en euros)		90 000 000
Taux d'intérêt (paiement annuel à terme échu)		3,25%
Date prévue de remboursement		31.07.2025

EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Emprunts auprès du pool bancaire

- L'emprunt syndiqué d'un montant total initial de 94.6 millions d'euros souscrit en octobre 2015 (pour 82.6 millions d'euros) et en juillet 2017 (pour 12 millions d'euros) a été intégralement remboursé le 8 juin 2018.
- Un nouvel emprunt syndiqué d'un montant total de 410 millions d'euros a été souscrit le 8 juin 2018. Il a fait l'objet d'un tirage de 193,9 millions d'euros au 31/12/2018.

Covenants bancaires

La Convention de crédit du 21 février 2018 auprès du pool d'établissements bancaires ainsi que les emprunts obligataires, comportent des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles.

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire, la Société s'est engagée à respecter certains plafonds d'investissements nets.

Sur la base du bilan et des performances 2018, Gfi Informatique se situe à un niveau inférieur aux limites fixées par ces contrats, les covenants sont respectés à la date de publication.

NOTE 10 DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES

(en milliers d'euros)	31.12.18	dont charges à payer	31.12.17
Avances et acomptes reçus sur commandes	814	-	762
Fournisseurs	33 670	-	39 932
Factures non parvenues	29 894	29 894	35 287
Dettes fournisseurs	63 564	29 894	75 219
Dettes sociales			
Comité entreprise et rémunérations dues	261	-	370
Provision congés payés, 13ème mois et ARTT	33 538	33 538	22 869
Provision pour bonus	3 065	3 065	1 833
Autres dettes envers le personnel	1 021	1 021	770
Dettes envers les organismes sociaux			
Organismes sociaux	31 285	-	20 401
Charges sociales sur provisions congés payés, 13ème mois et ARTT	15 543	15 543	11 245
Charges sociales sur provisions bonus	1 421	1 421	897
Provision Organic	1 475	1 475	1 056
Autres provisions sur charges (taxe apprentissage, taxe sur sur l'effort construction...)	9 537	9 537	7 092
Dettes fiscales			
Taxe sur la valeur ajoutée	57 783	57 783	49 073
Filiales intégrées fiscalement, Crédits d'impôts dus	5 214	-	8 482
Etat, Impôts sur les bénéfices	-	-	177
CET	275	275	91
TVTS	205	205	174
Dettes fiscales et sociales	160 623	123 863	124 530
Fournisseurs d'immobilisations	1 256	-	814
Factures non parvenues d'immobilisations	454	454	1 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 710	454	2 043
Avoirs à établir	6 782	6 782	7 708
Créditeurs divers	953	953	918
Autres dettes	7 735	7 735	8 626

L'ensemble des dettes d'exploitation a une échéance inférieure à un an, à l'exception du crédit d'impôt dû aux filiales intégrées. Ce montant suivra le même échéancier que les créances liées (cf. note 5).

5.2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 CHIFFRES D'AFFAIRES

5

(en milliers d'euros)	31.12.18	France	Etranger
Ventes de marchandises	2 311	2 205	106
Ventes de services	741 084	725 682	15 401
CHIFFRE D'AFFAIRES	743 395	727 887	15 507
EN %	100%	98%	2%

NOTE 12 PRODUCTION IMMOBILISÉE

La production immobilisée s'élève à 6 223 milliers d'euros, dont :

- 2 139 milliers d'euros concernent des frais de développement activés ;
- 4 084 milliers d'euros concernent des immobilisations destinées à un usage interne.

NOTE 13 REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

(en milliers d'euros)	2018	2017
Reprises dépréciations sur actif circulant	252	147
Reprises dépréciations pour risques et charges	-	-
Transfert de charges	10 299	8 059
TOTAL	10 551	8 206

Les transferts de charges comprennent principalement les éléments ci-dessous :

- des coûts de licenciements pour 3 665 milliers d'euros ;
- des frais d'étude et d'audit en vue d'acquérir de nouvelles participations pour un montant de 4 630 milliers d'euros ;
- des coûts de déménagement pour un montant de 491 milliers d'euros ;
- de diverses autres charges d'exploitation pour 1 513 milliers d'euros.

NOTE 14 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)		2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	note 1	4 804	4 498
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	note 2	2 670	2 459
Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	note 6	1 237	255
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		1 285	165
TOTAL		9 996	7 377

NOTE 15 RÉSULTAT FINANCIER

Les éléments constitutifs du résultat financier sont les suivants :

(en milliers d'euros)		2018	2017
Revenus des titres de participation		8 215	10 000
Revenus des comptes courants		2 798	2 645
Produits net sur cessions de VMP		-	-
Gains de change		17	71
Autres produits financiers		14 310	15
Reprises de dépréciations des titres de participation		2 691	9 443
Reprises de provisions pour charges financières		-	-
Reprises de dépréciation sur compte courant et créances rattachées		4 205	-
Reprises pour autres provisions financières		-	-
Produits financiers		32 235	22 174
Intérêts sur emprunts		(6 990)	(2 073)
Intérêts sur compte courant		(399)	(308)
Intérêts bancaires		(493)	(432)
Intérêts d'affacturage		(369)	(342)
Pertes de change		(4)	(36)
Dépréciations des titres de participation		(1 963)	(5 238)
Dépréciations de compte courant et créances rattachées		(7 523)	(4 206)
Autres charges financières		(147)	(66)
Charges financières		(17 886)	(12 701)
RESULTAT FINANCIER		14 349	9 473

REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION

Gfi Informatique a perçu de ses filiales en 2018 un montant de dividendes de 8 215 milliers d'euros détaillé comme suit :

- 4 000 milliers d'euros de GFI Progiciels ;
- 500 milliers d'euros de GFI Business Transformation ;
- 500 milliers d'euros de Gifimo ;
- 400 milliers d'euros de GFI NV ;
- 500 milliers d'euros de GFI PSF ;
- 2 315 milliers d'euros de Impaq Poland.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit à hauteur de 14 237 milliers d'euros du boni consécutif à la transmission universelle de patrimoine de la société Gfi Informatique-Production.

DÉPRÉCIATION DES TITRES DE PARTICIPATION, COMPTE COURANT GROUPE ET CRÉANCES RATTACHÉES

Les dépréciations des titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- Gfi Informatique Entreprise Solutions pour 868 milliers d'euros ;
- Somafor pour 842 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 253 milliers d'euros.

Les reprises de provision sur les titres de participation concernent Gfi International à hauteur de 2 456 milliers d'euros et Gfi Benelux pour 235 milliers d'euros .

Les dotations pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations sont relatives aux filiales suivantes :

- Awak'it pour 5 868 milliers d'euros ;
- Impaq Uk pour 230 milliers d'euros ;
- Somafor RCI pour 1 153 milliers d'euros ;
- Gfi Informatik Holding GmbH pour 272 milliers d'euros.

Enfin, les reprises de provisions pour dépréciation des comptes courants groupe et des créances rattachées à des participations concernent Gfi Benelux pour 900 milliers d'euros, Gfi Informatique Telecom pour 422 milliers d'euros, et Awak-it pour 2 883 milliers d'euros.

NOTE 16 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2018	Produits exceptionnels 2018	Charges exceptionnelles 2018
Coûts des licenciements	(3 665)	-	(3 665)
Coût des études et audits d'acquisitions	(4 792)	-	(4 792)
Honoraires et charges diverses sur opérations exceptionnelles	(1 636)	-	(1 636)
Coût des loyers et charges versées sur bureaux vacants	(516)	-	(516)
Coûts des redressements fiscaux	(15)	-	(15)
Autres	22	22	-
Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion	(10 602)	22	(10 624)
Bonis et malis sur achat d'actions propres	(452)	15	(467)
Cessions d'immobilisations corporelles	(637)	1 518	(2 155)
Cessions d'immobilisations financières	8 374	10 869	(2 495)
Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	7 285	12 402	(5 117)
Dotations et reprises aux amortissements dérogatoires	(4 620)	2 582	(7 202)
Dotations et reprises aux provisions sur litiges prud'homaux et autres risques sociaux	379	614	(235)
Autres dotations et reprises	(213)	-	(213)
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	(4 454)	3 196	(7 650)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7 771)	15 620	(23 391)

Les éléments constitutifs du résultat exceptionnel sont les suivants :

COÛTS DES LICENCIEMENTS

Les coûts de licenciement relatifs aux restructurations réalisées ne sont pas considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ces coûts, nets des reprises de provisions correspondantes s'élèvent à 3 286 milliers d'euros sur l'exercice 2018.

COÛTS DES ÉTUDES ET AUDITS D'ACQUISITIONS

Ces coûts sont relatifs aux études et audits de sociétés cibles dans le cadre de la stratégie de croissance externe de la société. Ils s'élèvent à 4 792 milliers d'euros.

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES SUR OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Ces coûts correspondent à des honoraires considérés comme non inhérents à l'activité opérationnelle de la Société. Ils s'élèvent à 1 636 milliers d'euros.

COÛTS DES LOYERS ET CHARGES VERSÉS SUR BUREAUX VACANTS

Ces coûts sont liés aux divers déménagements et charges afférentes aux locaux restant inoccupés durant l'exercice soit un montant de 516 milliers d'euros.

NOTE 17 PARTICIPATION DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'accord passé au sein de l'unité économique et sociale regroupant Gfi Informatique et Gfi Progiciels, la participation de l'exercice est calculée selon une formule dérogatoire, sauf dans le cas où la règle de droit commun serait plus avantageuse pour les salariés.

La Société ne distribuera pas de participation au titre de l'année 2018 aux salariés de l'UES.

NOTE 18 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Au titre de l'exercice, la Société a enregistré un produit net d'impôts de 6 048 milliers d'euros, qui se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Courant	Exceptionnel	2018
Résultat net comptable	33 488	(7 771)	25 717
- Impôt sur les sociétés	(6 048)	-	(6 048)
Résultat comptable avant impôt et participation	27 440	(7 771)	19 669
Reintégrations	13 443	3 330	16 773
Déductions	(36 516)	(7 647)	(44 163)
Base imposable transmise au Groupe d'intégration fiscale	4 367	(12 088)	(7 721)
Impôt sur les bénéfices, produit sur les sociétés intégrées			320
Impôt sur les bénéfices, charge du Groupe d'intégration fiscale			-
TOTAL IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES			320
Contribution sur les dividendes versés et autres			177
Carry-back			-
Crédit d'impôt apprentissage			-
Crédit d'impôt famille			-
Crédit d'impôt recherche			5 550
TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			6 048

INTÉGRATION FISCALE

En France, le périmètre d'intégration fiscale de Gfi Informatique au 31 décembre 2018 comprend le résultat des 9 sociétés suivantes :

GFI Informatique, GFI Progiciels, GFI Informatique Entreprise Solutions, GFI Business Transformation, Addstones, Awak'IT, S.C.I. Gifimo, Business Document, Metaware Technologies.

DÉFICIT FISCAL

La Société dispose d'un déficit fiscal reportable :

- de 58 461 milliers d'euros au titre du groupe d'intégration fiscale dont elle est la mère ;
- de 2 085 milliers d'euros au titre de ses déficits propres.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, GFI Informatique a utilisé les pertes fiscales de ses filiales intégrées et n'a pas provisionné la restitution de l'économie d'impôt réalisée.

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	Base	Impôts
Contribution solidarité	1 167	389
Participation à l'effort de construction	-	-
TOTAL ALLÈGEMENTS	1 167	389

5.2.6. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en milliers d'euros)	2018	2017
Garanties de paiement des loyers	158	158
Garanties sur contrats clients	2 179	425
Garanties sur contrats fournisseurs	41	41
Cautions bancaires	2 378	624
Cautions bancaires	108	114
Garanties données au profit de filiales	108	114
Sur contrats de location immobilière	34 664	37 779
Sur contrats de location mobilière	5 165	6 201
Engagements au titre des contrats de location	39 829	43 980
Sur indemnités de départ à la retraite	39 467	26 648
Engagements au titre des indemnités retraite	39 467	26 648

Garanties données au profit des filiales

Des cautions bancaires ont été données au profit de :

- Gfi Progiciels pour un montant de 29 milliers d'euros ;
- Roff pour un montant de 80 milliers d'euros.

Engagement sur contrats de location immobilière

Au titre de ses engagements sur contrats de location immobilière, la Société porte notamment les contrats suivants :

- bail du siège social à Saint-Ouen : renouvelé le 26 octobre 2015 pour une période de 6 ans fermes. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 10,9 millions d'euros ;
- bail du site de Toulouse : conclu en 2012 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,9 millions d'euros ;
- bail de la Rue Mozart à Clichy : conclu en 2014 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,7 millions d'euros ;
- bail du site de Meudon conclu en 2015 pour une durée ferme de 9 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 3,9 millions d'euros ;
- bail du site de Lyon conclu en 2016 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,4 millions d'euros.
- bail du site de Courbevoie conclu en mars 2018 pour une durée ferme de 6 ans. Au 31 décembre 2018, l'engagement correspondant s'élève à 2,3 millions d'euros.

Engagements sur contrats de location mobilière

Les loyers restants dus sur contrats de location de matériel au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- à moins d'un an : 2 591 milliers d'euros ;
- à plus d'un an : 2 574 milliers d'euros.

Engagements sur contrats de crédit-bail

Gfi Informatique a repris les engagements résiduels de crédit-bail de la société GARSYS, qui s'élèvent à 287 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Taxe sur l'effort construction

La Société a prévu d'acquitter la Taxe sur l'effort de construction due au titre de l'exercice 2018 par versement auprès d'un organisme

collecteur agréé sous forme de prêt à long terme. Ce versement interviendra fin 2019 pour un montant de 1 682 milliers d'euros.

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Les engagements pris par Gfi Informatique concernant les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 39 467 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (dont 10 041 milliers d'euros résultant des transmissions universelles de patrimoine réalisées au cours de l'exercice) contre 26 648 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Ces engagements sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les indemnités légales et conventionnelles sont calculées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément aux normes applicables. Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas, le taux moyen de charges sociales appliqué est de 47 %. Le calcul des engagements tient compte :

- d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classe d'âge, le taux moyen retenu en 2018 ressortant à 11% ;
- d'un taux de revalorisation des salaires entre 2,25 % et 3,00 % ;
- et des tables de mortalité INSEE H/F 2011-2013.

La duration du régime est estimée à 14 ans, le taux d'actualisation retenu s'élève à 1,66 % (versus 1,51 % fin 2017).

En terme de sensibilité, une baisse de ce taux d'actualisation de 0.25 point générerait une augmentation de l'engagement de 3%.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS AU FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sûretés données en garantie

Le 9 octobre 2015, Gfi Informatique a donné en nantissement la totalité des actions qu'elle détient dans sa filiale Gfi Progiciels, en faveur du pool bancaire, dans le cadre de la convention de crédit du 9 octobre 2015.

Engagements donnés dans le cadre des opérations de financement

LIMITATIONS CONTRACTUELLES À LA POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe s'est engagé à adopter une politique de distribution de dividendes cohérente avec les contraintes de remboursement de la dette et du paiement des intérêts liés. Notamment, ces distributions sont limitées à 40 % du résultat net consolidé part du Groupe pour un niveau de ratio R2 supérieur à 1,25. Des informations détaillées sont fournies en Note 6 des États financiers consolidés.

COVENANTS

Dans le cadre de son principal emprunt bancaire en France, le Groupe est engagé à respecter notamment des clauses conventionnelles dites de défaut, pour lesquelles les critères financiers sont appréciés lors des clôtures annuelles et semestrielles. Ces engagements sont présentés dans la Note 6.4 des États financiers consolidés "Risques de liquidité".

Couvertures de taux

Au 31 décembre 2018, Gfi Informatique dispose des instruments financiers suivants :

Nature	Date d'émission	Échéance	Contrepartie	(en milliers d'euros)						Juste Valeur
				Couverture au 31.12.2018	Échéances					
					2019	2020	2021	2022	2023	
SWAP taux fixe 5 ans avec Floor à 0% sur 2 ans	30/06/18	31/03/23	CACIB	13 875	2 250	2 250	2 250	1 125	6 000	(130)
	30/06/18	21/02/23	CAIDF	23 125	3 750	3 750	3 750	1 875	10 000	(112)
	29/06/18	31/03/23	SG	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(93)
	29/06/18	31/03/23	CIC	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(43)
	29/06/18	21/02/23	PALA	18 500	3 000	3 000	3 000	1 500	8 000	(86)
	30/07/18	31/03/23	ING	9 250	1 500	1 500	1 500	750	4 000	(41)
				92 500	15 000	15 000	15 000	7 500	40 000	(504)

L'exposition de Gfi Informatique au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier de la Société. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette. Le Groupe fixe des normes de répartition taux fixe/taux variable. Dans cet objectif, le Groupe met en place des instruments de couverture. Les contrats de swap et de Floor sont les principaux instruments utilisés. Au 31 décembre 2018, après prise en compte des instruments de couverture, 68% de la dette de la Société envers les établissements bancaires est à taux d'intérêt fixe.

Risques de change

En matière de flux commerciaux, il n'y a pas de couverture de change, l'essentiel des échanges étant effectués dans la zone Euro.

Les flux intragroupe en devises étrangères sont extrêmement limités. Lorsque Gfi Informatique investit directement ou indirectement dans une filiale étrangère, l'investissement est généralement réalisé dans la devise du pays qui en bénéficie.

À la connaissance de la Société, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

NOTE 20 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versé au cours des exercices 2018 et 2017 aux membres des organes d'administration et de direction se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération totale
2018	896	500	4	213	1 613
2017	836	316	4	224	1 380

NOTE 21 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la Société est le suivant :

Effectif moyen	2018	2017
Cadres	5 577	5 091
Employés, techniciens, agents de maîtrise	688	507
TOTAL	6 265	5 598

NOTE 22 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les éléments concernant les entreprises liées et les participations sont résumés comme suit :

(en milliers d'euros)	2018
Participations brutes	334 470
Versement d'apport non capitalisé	5 823
Créances rattachées à des participations	97 359
Dépréciations des immobilisations financières	32 505
Dépôt et cautionnement versé	-
Dépôt et cautionnement reçus	(1 152)
Créances clients et comptes rattachés	6 124
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 476)
Autres créances : débiteurs divers	-
Autres créances : avoirs à recevoir	68
Autres créances : impôt intégration fiscale filiales	-
Autres dettes : CIR filiales	(5 214)
Autres dettes : avoirs à établir	(60)
Comptes courants débiteurs	76 917
Dépréciations des comptes courants débiteurs	(5 868)
Comptes courants créditeurs	(6 785)
Dettes rattachées à des participations	(46 540)
Produits d'exploitation	47 700
Charges d'exploitation	(174 280)
Produits financiers	32 219
Charges financières	(9 885)

NOTE 23 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Les filiales de Gfi Informatique SA sont les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Siège social		N° SIREN
Participations françaises			
Gfi Progiciels SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	340 546 993
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	315 930 578
Addstones SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	432 146 504
Gfi Business-Transformation SAS	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	790 077 937
Gfi Conseils et Intégrations de Solutions	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	822 269 551
S.C.I. Gifimo	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	350 934 139
Awak'IT (S&I) SAS	59-61 Quai Alphonse Le Gallo	92100 Boulogne-Billancourt	412 013 922
Gfi 7 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 372 924
Gfi 8 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 161
Gfi 9 SARL	145, boulevard Victor Hugo	93400 Saint-Ouen	808 373 237
Somafor SARL	9, rue Benoit Malon	92150 Suresnes	389 150 137
SL Process	6 B Avenue de l'Europe	78 117 Toussus Le Noble	819 182 387
Dacrydium Interactive Paris	nc	nc	nc
Participations étrangères			
Realdolmen NV	Avenue Vaucamps 42	1654 Huizingen	0 429.037.235
Grupo Corporativo Informatica	C/Serrano Galvache, 56	28033 Madrid	A-82206400
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Ed. Atlantis, Av. D. João II, lote 1,06,2,2 Parque das Nações	1990-095 Lisboa	PT502726890
Gfi International	Chemin des Aulx, 10	1228 Plan-les-Ouates	CH-660 0 703 000-2
Gfi PSF SA	13-15 Parc d'activités	L-8308 Capellen	B 52 391
Holding Gfi Informatique Maroc	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	113 607
Gfi Maroc Offshore	Parc Casa Nearshore, Sh. 2.2. 1100, Bd Al Qods, Sidi Maârouf	20190 Casablanca	163 083
Impaq UK Limited	9 Bridle Close Surbiton Road Kingston upon Thames	Surrey KT1 2JW	05054175
Impaq Poland	ul.Wołoska 24	02-675 Warszawa	0000008546
Somafor RCI SA	06 II Plateaux des Vallons	06 BP 1293 Abidjan	CI-ABJ-1989-B-33816
Gfi Tunisie	Résidence Riadh Soukra Bloc Folla-AM	2046 El Aouina-Tunis	B15111052017

COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes annexes aux comptes sociaux annuels

5

(en milliers d'euros)		Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)						
Participations françaises						
Gfi Progiciels SAS	France	7 978	5 337	100%	22 075	22 075
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	France	347	(1 546)	100%	4 803	545
Addstones SAS	France	200	1 796	100%	3 011	3 011
Gfi Business Transformation SAS	France	2 037	644	100%	2 037	2 037
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	France	125	422	100%	905	905
S.C.I. Gifimo	France	1	126	100%	1	1
Awak'IT (S&I) SAS	France	102	(3 942)	100%	5 650	-
Gfi 7 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 8 SARL	France	1	-	100%	1	1
Gfi 9 SARL	France	1	-	100%	1	1
Somafor SARL	France	8	452	100%	1 321	479
SL Process	France	10	nc	25%	20	20
Dacrydium Interactive Paris	France	nc	nc	nc	2	-
Participations étrangères						
Realdolmen NV	Belgique	31 154	21 724	100%	195 650	195 650
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	Portugal	1 500	6 169	100%	10 923	10 923
Gfi International	Suisse	30 161	(11 715)	100%	74 599	74 599
Gfi PSF SARL	Luxembourg	1 000	549	100%	921	921
Holding Gfi Informatique Maroc	Maroc	1 656	200	100%	1 895	1 895
Gfi Maroc Offshore	Maroc	36	2 120	100%	36	36
Impaq UK Limited	Royaume-Uni	196	(1 030)	100%	1 638	-
Impaq Poland	Pologne	687	3 939	100%	7 641	7 641
Somafor RCI SA	Côte d'Ivoire	228	(569)	100%	253	-
Gfi Tunisie	Tunisie	0	1	100%		
B- AUTRES PARTICIPATIONS		7 212	19 418	8%	602	602
C- ACTIONS AUTODETENUES					486	486
TOTAL					334 470	321 829

Tableau des filiales et des participations

(en milliers d'euros)	Prêts et avances consentis par la société	Provision sur créances	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A-FILIALES (10 % au moins du capital détenu par la société)						
Participations françaises						
Gfi Progiciels SAS	66 596	-	29	90 305	2 527	4 000
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	3 903	-	-	10 397	1 138	-
Addstones SAS	5 952	-	-	25 894	325	-
Gfi Business Transformation SAS	365	-	-	10 825	196	500
Gfi Conseil et Intégration de Solutions SASU	-	-	-	6 729	302	-
S.C.I. Gifimo	-	-	-	80	67	500
Awak'IT (S&I) SAS	6 309	(5 868)	-	2 018	(2 457)	-
Gfi 7 SARL	-	-	-	-	-	-
Gfi 8 SARL	-	-	-	-	-	-
Gfi 9 SARL	-	-	-	-	-	-
Somafor SARL	-	-	-	161	20	-
SL Process	45	-	-	13	(24)	0
Dacrydium Interactive Paris	-	nc	-	-	-	-
Participations étrangères						
Realdolmen NV	-	-	-	149 627	21 115	-
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	33 218	-	-	28 486	2 086	-
Gfi International	-	-	-	2 046	(755)	-
Gfi PSF SARL	16 524	-	-	6 268	426	500
Holding Gfi Informatique Maroc	-	-	-	-	11	-
Gfi Maroc Offshore	-	-	-	6 751	503	-
Impaq UK Limited	1 289	(230)	-	986	(4)	-
Impaq Poland	778	-	-	17 821	2 597	2 315
Somafor RCI SA	2 295	(1 153)	-	1 734	(530)	-
Gfi Tunisie	2 794	-	-	126	(49)	-
B- AUTRES PARTICIPATIONS	10 385	-	-	103 283	5 079	-
C- ACTIONS AUTODETENUES						
TOTAL	150 453	(7 251)	29	463 550	32 573	7 815

NOTE 24 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES

Société Mannai Corporation

Ramada Junction

Salwa Road PO Box 76

Doha, Qatar.

Les états financiers sont disponibles sur le site :

-> <https://mannai.com/investor-relations/financial-reports>

5.3. AUTRES INFORMATIONS

5.3.1 Résultats financiers des 5 derniers exercices

	2018	2017	2016	2015	2014
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	133 141	133 141	133 141	131 960	108 901
Nombre d'actions émises	66 570 771	66 570 771	66 570 771	65 980 266	54 450 342
Nombre d'obligations convertibles	-	-	-	-	10 074 417
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	743 394	684 278	682 105	576 109	487 628
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	36 458	22 991	10 649	14 648	9 639
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(6 048)	(8 236)	(6 829)	(5 849)	(6 288)
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	25 717	24 104	23 191	16 731	16 061
Montant des bénéfices distribués *	9 986	9 975	9 875	9 897	5 445
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE ACTION <i>(en d'euros)</i>					
Résultat avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,64	0,47	0,26	0,31	0,29
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,39	0,36	0,35	0,25	0,29
Dividende *	0,15	0,15	0,15	0,15	0,10
IV - PERSONNEL					
Nombre de salariés (effectif moyen)	6 265	5 598	5 533	4 943	4 452
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	280 867	251 788	246 468	217 179	192 142
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	125 672	111 074	110 864	98 096	86 285

* Soumis à décision de l'assemblée générale

(†) La charge d'impôt négative est un produit lié, notamment, aux effets des intégrations fiscales et du carry-back

5.3.2 Inventaire des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)

Nombre de titres Valeur nette comptable

Participations françaises

Gfi Progiciels SAS	10 466 439	22 075
Gfi Informatique Entreprise Solutions SAS	5 925	545
Addstones SAS	15 000	3 011
Gfi Business-Transformation SAS	203 700	2 037
Gfi Conseils et Intégrations de Solutions	8 750	905
S.C.I. Gifimo	651	1
Awak'IT (S&I) SAS	10 200	-
Gfi 7 SARL	100	1
Gfi 8 SARL	100	1
Gfi 9 SARL	100	1
Somafor SARL	500	479
SL Process	240	20
Dacrydium Interactive Paris	2	-

Participations étrangères

Realdolmen NV	5 207 767	195 650
Grupo Corporativo GFI Informatica S.A.	100 000	602
Gfi Portugal-Tecnologias de Informacao, SA	12 000	10 923
Gfi International	9 428 334	74 599
Gfi PSF Sarl	3 700	920
Holding Gfi Informatique Maroc	185 000	1 895
Gfi Maroc Offshore	4 000	36
Impaq UK Limited	150 000	-
Impaq Poland	6 000	7 642
Somafor RCI SA	15 000	-
Gfi Tunisie	100	1

Actions auto-détenues

Gfi Informatique	70 030	486
------------------	--------	-----

TOTAL

321 829

GFI INFORMATIQUE
Société Anonyme au capital de 133 141 542 euros
Siège social : 145 Boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen
385 365 713 R.C.S Bobigny
(La « Société »)

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 7 juin 2019

Le vendredi 7 juin 2019, à 11 heures les actionnaires de la Société Gfi Informatique se sont réunis au Sofitel Paris Arc de Triomphe, 14 rue Beaujon 75008 - PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration suivant Avis de convocation à l'Assemblée Générale paru au journal d'annonces légales la «Gazette du Palais » le 23 mai 2019.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président du Conseil d'administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Alekh Grewal, représentant de la société Mannai Corporation Q.P.S.C, et Madame Alina TORTOCHAUT, représentant du FCPE Gfi Informatique Expansion, sont nommés en qualité de scrutateurs.

Monsieur Cyril Malher est désigné en tant que secrétaire.

Le Président relève au vu de la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent (66 449 741 actions (99,82 % du capital social), soit plus du quart des actions de la Société. En conséquence, les conditions de quorum fixées par la loi pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires étant réunies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau, les laissant à la disposition des actionnaires :

- l'Avis de réunion préalable du 3 mai 2019;
- l'attestation de parution de l'Avis de convocation publié à la Gazette du palais le 23 mai 2019 ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique ;
- L'état de l'actionnariat et du nombre de voix seize jours avant l'Assemblée Générale du 7 juin 2019 ;
- L'avis de convocation adressée aux actionnaires comprenant : l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, le texte des projets de résolutions, un exposé sommaire de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018, la demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83;

- la feuille de présence, émargée et accompagnée des pouvoirs des actionnaires ;
- le Rapport de Gestion 2018 ;
- le Rapport du Conseil d'administration sur les projets des résolutions ;
- le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ;
- le Rapport du Conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
- les Rapports des Commissaires aux comptes ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018;
- Le projet de résolutions soumis à l'Assemblée ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des nouveaux Statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par la loi ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Il indique en outre que ces mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique.

Le Président fait également observer que la liste des actionnaires a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant cette réunion, conformément aux articles L. 225-116 et R. 225-90 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes, le cabinet Ernst & Young et Autres, représenté par Monsieur Pierre Jouanne et le cabinet Grant Thornton représenté par Monsieur Samuel Clochard, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, en date du 22 mai 2019. Les Commissaires aux comptes sont présents.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, en date du 22 mai 2019, pour Monsieur Vincent Bracchetti et Madame Nadira Zeroual.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise de l'UES Gfi Informatique sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Approbation des rapports et comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Fixation du montant de l'enveloppe des jetons de présence pour l'exercice en cours ;
5. Approbation d'une convention réglementée conclue avec la société Auteuil Conseil relative au versement d'un complément d'honoraire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Vincent Rouaix, Président et Directeur Général ;

8. Approbation de la cooptation de Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'administrateur de la Société en remplacement d'Itéfin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal, démissionnaire ;
9. Renouvellement de Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'administrateur de la Société ;
10. Renouvellement de Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'administrateur de la Société ;
11. Renouvellement de Monsieur Alekh Grewal en qualité d'administrateur de la Société ;
12. Renouvellement de Monsieur Keith Higley en qualité d'administrateur de la Société ;
13. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Sabine Schimel, remplacement par Madame Nathalie Andrieux ;
14. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Anne-Lise Bapst, remplacement par Madame Charlotte Dennery-Dufourcq ;
15. Expiration du mandat d'administrateur de Madame Carole Foissaud démissionnaire, remplacement par Madame Gabrielle Gauthey ;
16. Nomination de Madame Christine Removille en qualité d'administrateur de la Société ;
17. Nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité d'administrateur de la Société ;
18. Nomination de Monsieur Hamdi Chatti en qualité d'administrateur de la Société ;
19. Renouvellement de Monsieur Santhosh Krishnamoorthy en qualité de censeur.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

20. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société, sous conditions, et dans la limite de 300.000 actions ;
21. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues par la Société ;
22. Modification de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société, à l'effet d'y remplacer la référence au « comité centrale d'entreprise » par une référence au « comité social et économique central », en conséquence de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n° 2018-2017 du 29 mars 2018 ;
23. Pouvoirs en vue des formalités.

Puis Monsieur Vincent Rouaix, en qualité de Président et Directeur Général, expose les différentes activités de la Société au cours de l'année 2018, ses performances et réalisations ainsi que les perspectives de l'année 2018. Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Cyril Malher, Directeur administratif et financier du Groupe, pour la présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le Président donne ensuite la parole aux Commissaires aux comptes pour avoir lecture de leurs rapports.

Madame Alina Tortochaut demande à prendre la parole, en qualité de représentante du FCPE Gfi Informatique Expansion, et évoque les différents plans d'attribution d'actions gratuites 2011, 2012 et 2013 au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle souligne que le rachat par Mannai Corporation Q.P.S.C des dernières actions détenues par le FCPE et correspondant aux actions octroyées aux salariés en vertu du Plan 2013 devrait intervenir en mars 2020. Madame Tortochaut demande à la direction générale quel bilan tirer d'un tel dispositif et souhaite savoir si un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de l'ensemble des salariés est prévu à l'avenir.

Monsieur Vincent Rouaix rappelle que les plans 2011, 2012 et 2013 au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe répondaient à une obligation légale liée au fait que les actions de la Société étaient cotées sur un marché réglementé. Il précise que les plans destinés à l'ensemble des salariés n'ont pas été un succès du fait du faible nombre d'actions gratuites allouées à chaque salarié et ont représenté un coût important.

En réponse, Madame Tortochaut précise qu'un plan d'intéressement aurait pu se substituer à une distribution à tous les salariés d'actions gratuites.

Monsieur Vincent Rouaix précise qu'un Plan d'attribution d'actions gratuites 2019 est prévu mais ne visant que certains salariés du Groupe.

Madame Alina Tortochaut souligne que la résolution N° 20 en rapport avec le plan 2019, prévoit une attribution d'actions gratuites au seul bénéfice du PDG, dans la limite de 300.000 actions. Elle demande des précisions sur un éventuel plan d'intéressement au profit des salariés. Le Président rappelle qu'un projet de plan d'intéressement a été étudié lors du Conseil d'administration du 16 avril 2019. Néanmoins, le projet de plan d'intéressement n'a pu être adopté compte tenu des résultats financiers de la Société.

Monsieur Vincent Bracchetti prend la parole et évoque la transmission universelle de patrimoine de GFI IP dans GFI Informatique qui a eu lieu au cours de l'exercice, et qui a affecté la Participation des salariés à hauteur de 800.000 euros. Monsieur Cyril Malher souligne que la restructuration du Groupe en France, notamment de la filiale Gfi Informatique Production résulte de nécessités opérationnelles.

Madame Alina Tortochaut tient à préciser que les nécessités opérationnelles ne sont pas remises en cause mais qu'il en résulte que les salariés en subiront dès lors les effets financiers négatifs et qu'une compensation serait légitime.

Puis, après un échange de propos avec les Actionnaires et personne ne demandant plus la parole, le Président précise qu'il n'a pas été requis l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions dans les conditions prévues à l'article L. 225-105 du Code de commerce et soumet les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée au vote des actionnaires.

À TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION – (APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se traduisant par un résultat bénéficiaire de 25 716 845,77 EUR, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39.4 du Code général des impôts pour l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0 %)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DEUXIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES RAPPORTS ET COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 39.826.000 EUR.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0 %)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TROISIEME RESOLUTION – (AFFECTATION DU RESULTAT ET DETERMINATION DU DIVIDENDE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font ressortir un bénéfice de 25 716 845,77 EUR et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice 2018 :	25 716 845,77 euros
Affectation à la réserve légale :	1 285 842,29 euros
Solde :	24 431 003,48 euros
Report à nouveau antérieur :	59 911 495,04 euros
Résultat distribuable :	84 342 498,52 euros
Dividendes (0,15 € x 66.570.771 actions) :	9 985 615,65 euros
Solde du report à nouveau après affectation :	74 356 882,67 euros

Ce dividende de 9.985.615,65 euros par action sera détaché de l'action le 30 juin 2019 et mis en paiement à compter du 5 juillet 2019.

L'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues à la date de la mise en paiement sera affecté au compte de « Report à Nouveau ».

Le montant global de dividende ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société tel que constaté au 31 décembre 2018 et sera ajusté, en cas de variation de ce nombre, à la date de détachement du dividende en fonction du nombre d'actions existant à cette date et ayant droit audit dividende.

Préalablement à la date de détachement du dividende, la Société constatera le nombre d'actions existant et ayant droit au dividende compte tenu :

- (i) du nombre d'actions auto-détenues par la Société ; et
- (ii) du nombre d'actions nouvelles qui auront été émises du fait de l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société depuis le 31 décembre 2018 et ayant droit au dividende du fait de leur date de jouissance.

L'Assemblée Générale décide que si, le jour de la date de détachement du dividende, le montant de celui-ci est différent du montant global de dividende ci-dessus, (i) la somme correspondant au solde du

dividende non versé sera portée au crédit du compte « report à nouveau », ou (ii) la somme correspondant au solde du dividende à verser en sus sera prélevée par priorité sur le report à nouveau. Le montant du dividende distribué sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts (CGI).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des revenus distribués au titre des trois précédents exercices éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3° de l'article 158 du CGI, ont été les suivants :

(en euros)	2017	2016	2015
Valeur nominale	2	2	2
Dividende par action	0,15	0,15	0,15
Montant total des dividendes versés	9 985 615	9 985 615	9 875 233
Montant des dividendes éligibles à l'abattement	9 985 615	9 985 615	875 233

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUATRIEME RESOLUTION – (FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE EN COURS).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article L.225-45 du Code de commerce, de fixer à cinq cent quarante-cinq mille euros (545.000€) par exercice, le montant maximum global des jetons de présence pouvant être réparti entre les membres du Conseil d'administration, selon les modalités à définir par le Conseil d'administration, à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2019. La présente décision sera réputée renouvelée, dans son principe et dans son montant, au début de chaque nouvel exercice social jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution relative aux jetons de présence par l'Assemblée Générale.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

CINQUIEME RESOLUTION – (APPROBATION D'UNE CONVENTION REGLEMENTEE CONCLUE AVEC LA SOCIETE AUTEUIL CONSEIL RELATIVE AU VERSEMENT D'UN COMPLEMENT D'HONORAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve le versement d'un complément d'honoraires d'un montant de 500.000 euros hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, au titre du contrat de prestations de services conclu entre la société Auteuil Conseil et la Société Gfi Informatique en date du 29 mars 2019.

Voix Pour : 66 315 637 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SIXIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions et engagements dont il fait état.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SEPTIEME RESOLUTION – (APPROBATION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 A MONSIEUR VINCENT ROUAIX, PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir constaté que l'Assemblée Générale en date du 8 juin 2018, dans sa neuvième résolution, a statué, dans les conditions prévues à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Vincent Rouaix en raison de son mandat de Président et Directeur Général, approuve, en tant que de besoin, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Vincent Rouaix, Président et Directeur Général.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

HUITIEME RESOLUTION – (APPROBATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR PATRICK DE GIOVANNI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE EN REMPLACEMENT D'ITEFIN PARTICIPATIONS REPRESENTEE PAR MONSIEUR GILLES RIGAL, DEMISSIONNAIRE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que Monsieur Patrick de Giovanni a été coopté en qualité d'Administrateur de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 14 juin 2018 à l'effet de remplacer d'Itéfin Participations représentée par Monsieur Gilles Rigal, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir jusqu'à l'issue de la présente Assemblée, décide d'approuver ladite cooptation conformément aux dispositions de l'article L 225-24 du Code de commerce.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

NEUVIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR VINCENT ROUAIX EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Vincent Rouaix prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Vincent Rouaix en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIXIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR PATRICK DE GIOVANNI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick de Giovanni prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Patrick de Giovanni en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

ONZIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR ALEKH GREWAL EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alekh Grewal prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Alekh Grewal en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DOUZIEME RESOLUTION – (RENOUVELLEMENT DE MONSIEUR KEITH HIGLEY EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Monsieur Keith Higley prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Keith Higley en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TREIZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME SABINE SCHIMEL, REMPLACEMENT PAR MADAME NATHALIE ANDRIEUX).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Madame Sabine Schimel prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Sabine Schimel et de nommer Madame Nathalie Andrieux en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUATORZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME ANNE-LISE BAPST, REMPLACEMENT PAR MADAME CHARLOTTE DENNERY-DUFOURCQ).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat d'Administrateur de Madame Anne-Lise Bapst prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Madame Anne-Lise Bapst et de nommer Madame Charlotte Dennery-Dufourcq en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

QUINZIEME RESOLUTION – (EXPIRATION DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MADAME CAROLE FOISSAUD DEMISSIONNAIRE, REMPLACEMENT PAR MADAME GABRIELLE GAUTHEY).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Madame Carole Foissaud de son mandat d'Administrateur de la Société et décide de nommer Madame Gabrielle Gauthey en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

SEIZIEME RESOLUTION – (NOMINATION DE MADAME CHRISTINE REMOVILLE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Christine Removille en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR BERNARD BOURIGEAUD EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil

d'administration, décide de nommer Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-HUITIEME RESOLUTION – (NOMINATION DE MONSIEUR HAMDI CHATTI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Hamdi Chatti en qualité d'Administrateur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DE MONSIEUR SANTHOSH KRISHNAMOORTHY EN QUALITE DE CENSEUR).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant constaté que le mandat de censeur de Monsieur Santhosh Krishnamoorthy prend fin à l'issue de la présente Assemblée et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler Monsieur Santhosh Krishnamoorthy en qualité de censeur pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2022 à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

VINGTIEME RESOLUTION – (AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE DE LA SOCIETE AU BENEFICE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE, SOUS CONDITIONS, ET DANS LA LIMITE DE 300.000 ACTIONS).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, à procéder, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, au bénéfice du Président-Directeur Général de la Société ;
2. décide, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas excéder 300.000 actions de la Société.

Le Conseil d'administration devra dans les conditions prévues par la Loi, soit imposer des clauses d'inaliénabilité des actions attribuées gratuitement avant la cessation des fonctions du bénéficiaire soit fixer un nombre minimum d'actions attribuées gratuitement à conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

3. décide que la période minimale d'acquisition au terme de laquelle l'attribution des actions au bénéficiaire est définitive est de un (1) an, à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration, et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer, le cas échéant, une période d'acquisition supérieure à un (1) an, et fixer, le cas échéant, une période de conservation, étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne peut être inférieure à deux (2) ans.

Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions devenant alors librement cessibles.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution définitive des actions dans un délai de six mois à compter du décès, les actions devenant alors librement cessibles ;

4. décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires devra être soumise à des conditions déterminées par le Conseil d'administration ;
5. prend acte de ce que la présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions attribuées et à leur droit sur les réserves, bénéfices et primes qui seraient incorporés au capital à l'issue de la période d'acquisition en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ;

6. L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- a) déterminer la durée de la période d'acquisition et, le cas échéant, la durée de l'obligation de conservation applicables à la ou aux attributions et le cas échéant de modifier ces durées pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait une telle modification et arrêter les conditions et critères de performance de la ou les attributions ;
- b) décider le montant de la ou des attributions, les dates et modalités de chacune, la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres émis porteront jouissance ; ajuster, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, le nombre d'actions liées aux éventuelles opérations sur le capital ou les capitaux propres de la Société afin de préserver les droits du bénéficiaire ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- c) sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y seront afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- d) d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, conclure tous accords (notamment en vue de s'assurer la bonne fin de l'émission), requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ou y surseoir, et notamment constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts de la Société et assurer le service financier des titres concernés et l'exercice des droits y attachés.

7. décide que l'autorisation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION – (AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES PAR LA SOCIETE).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans

les limites fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L.225-209-2 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation est de 10 % des actions composant le capital de la Société par périodes de vingt-quatre (24) mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur tout poste de prime ou de réserve disponible, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'administration pourra, dans les limites et sous les conditions prévues ci-dessus, mettre en œuvre la présente autorisation à tout moment.

La présente délégation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée, soit jusqu'au 7 décembre 2021 et prive d'effet, à compter de ce jour, pour sa partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2018 dans sa quatorzième résolution.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 89 115 (0,134%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION – (MODIFICATION DE L'ARTICLE 11 (COMPOSITION - ADMINISTRATEUR) DES STATUTS DE LA SOCIETE, A L'EFFET D'Y REMPLACER LA REFERENCE AU « COMITE CENTRALE D'ENTREPRISE » PAR UNE REFERENCE AU « COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL », EN CONSEQUENCE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-2017 DU 29 MARS 2018).

Monsieur Cyril Malher, en sa qualité de secrétaire, précise, préalablement au vote, que le projet initial de la résolution 22 mis à la disposition des actionnaires lors de l'avis de convocation contenait une erreur de plume quant à la modification de l'article 11 des statuts de la Société. La proposition de résolution soumise au vote vise désormais uniquement à remplacer la référence au « comité central d'entreprise » par la référence au « comité social et économique central » pour tenir comptes des modifications législatives récentes. La référence au comité d'entreprise européen est ainsi maintenue et le paragraphe des statuts s'y reportant restant dès lors inchangé.

Madame Alina Tortochaut indique que la résolution modifiée ne lui a pas été communiquée en amont de la tenue de l'Assemblée Générale et qu'elle ne dispose pas du mandat pour modifier en séance les intentions de vote telles qu'arrêtées par le Conseil de Surveillance du FCPE qui s'était réuni le 21 mai 2019, en dépit d'une rédaction de la résolution désormais conforme aux attentes du Conseil de Surveillance du FCPE.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société, à l'effet d'y remplacer la référence au « comité centrale d'entreprise » par une référence au « comité social et économique central », en conséquence de l'entrée en vigueur des dispositions

de la loi n° 2018-2017 du 29 mars 2018. En conséquence, l'avant dernier paragraphe de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« En application des dispositions prévues par la loi, lorsque le nombre de membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale ordinaire est inférieur ou égal à douze, un Administrateur représentant les salariés est désigné pour une durée de trois ans par le comité social et économique central de la société. En cas de vacance du siège avant l'arrivée du terme normal, la désignation d'un remplaçant a lieu dans les mêmes conditions pour la durée résiduelle du mandat initial. »

Le reste de l'article 11 (Composition - Administrateur) des statuts de la Société est inchangé.

Voix Pour : 66 360 626 (99,866%)

Voix Contre : 89 115 (0,134%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION – (POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Voix Pour : 66 449 741 (100 %)

Voix Contre : 0 (0%)

Voix Abstention : 0 (0%)

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Vincent ROUAUX
Président et Directeur Général

Mannai Corporation Q.S.C
Alekh Grewal
Scrutateur

Cyril MALHER
Secrétaire

FCPE Gfi Informatique Expansion
Alina TORTOCHAUT